

**DIAGNOSTICS DE FERMES
EN INSTALLATION PROGRESSIVE
SYNTHESE ET PROPOSITIONS**

Février 2001

Etude financée par le Fonds d'Installation Agricole

SOMMAIRE

<u>I. INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>II. MÉTHODE.....</u>	<u>4</u>
<u>A. QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE ET SYNTHÈSES INDIVIDUELLES.....</u>	<u>4</u>
1. ELABORATION DES SYNTHÈSES INDIVIDUELLES.....	4
2. LIMITES DE LA MÉTHODE EMPLOYÉE.....	4
<u>B. LES PORTEURS DE PROJET.....</u>	<u>5</u>
1. NOMBRE DE PORTEURS DE PROJETS ENQUÊTÉS.....	5
2. CARACTÉRISTIQUES DES PORTEURS DE PROJET.....	6
<u>III. ETUDE DES SYSTÈMES EN PLACE.....</u>	<u>8</u>
<u>A. SITUATION DES FERMES.....</u>	<u>8</u>
<u>B. PRINCIPAUX ÉCARTS AVEC LES PROJETS INITIAUX, ÉVOLUTIONS.....</u>	<u>9</u>
1. ÉVOLUTION DES STRUCTURES.....	9
2. ÉVOLUTION DE LA DOUBLE ACTIVITÉ.....	10
3. ÉVOLUTION DU STATUT DES PORTEURS DE PROJET.....	10
<u>C. ÉVALUATION DE LA RÉUSSITE DE CES INSTALLATIONS.....</u>	<u>11</u>
1. DIFFICULTÉS D'ÉVALUATION.....	11
2. SATISFACTION DES PORTEURS DE PROJET.....	12
3. ESTIMATION DE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES PROJETS.....	12
<u>D. QUELQUES OBSERVATIONS COMMUNES SUR LE FONCTIONNEMENT DES FERMES.....</u>	<u>15</u>
1. LE TEMPS NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION.....	15
2. LE TRAVAIL SUR LA FERME.....	16
3. LA TRÉSORERIE AU DÉMARRAGE.....	17
<u>E. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET.....</u>	<u>17</u>
1. BESOINS EN ACCOMPAGNEMENT.....	17
2. RÉSEAUX DE SUIVI.....	18
<u>IV. APPROCHE DES FACTEURS FAVORABLES OU DÉFAVORABLES À CES PROJETS D'INSTALLATION.....</u>	<u>19</u>
<u>A. ADÉQUATION PORTEUR DE PROJET / DYNAMIQUE DE PROJET</u>	<u>19</u>
1. CAPACITÉ PERSONNELLE, MOTIVATION.....	19
2. COMPÉTENCES.....	20
<u>B. ENVIRONNEMENT DU PORTEUR DE PROJET.....</u>	<u>21</u>
1. RELATIONS FAMILIALES.....	21
2. MILIEU SOCIOPROFESSIONNEL.....	21
<u>C. FACTEURS LIÉS AU TYPE DE PROJET.....</u>	<u>22</u>
1. TYPE DE PRODUCTION / MARCHÉ.....	22
2. REPRISE / CRÉATION.....	23
3. MODE DE COMMERCIALISATION.....	23
4. DIMENSION ÉCONOMIQUE.....	24
<u>D. FINANCEMENT DU PROJET.....</u>	<u>24</u>
1. MONTANT DES INVESTISSEMENTS INITIAUX.....	25

2. MOYENS DE FINANCEMENT.....	25
3. EQUILIBRE FINANCIER.....	28
E. BLOCAGES EXTERNES.....	28
1. ACCÈS AU FONCIER.....	28
2. ACCÈS AUX DROITS À PRODUIRE.....	29
3. ACCÈS AUX PRÊTS BANCAIRES.....	29
4. STATUT.....	30
5. RÉGIME FISCAL.....	30
<u>V. PISTES DE RÉFLEXION POUR AIDER À LA RÉUSSITE DE CES INSTALLATIONS.....</u>	<u>32</u>
<u>A. OUTILS ET MÉTHODES D'ACCOMPAGNEMENT.....</u>	<u>32</u>
1. UNE MEILLEURE ÉVALUATION DES RISQUES DE DÉPART.....	32
2. UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX RISQUES DE DÉPART.....	33
3. UN CURSUS DE FORMATION PROGRESSIF	35
4. UN SUIVI TECHNIQUE PERSONNALISÉ.....	36
<u>B. DES INITIATIVES LOCALES À FAIRE ÉMERGER.....</u>	<u>39</u>
1. DES RÉPONSES AU PROBLÈME DE L'ACCÈS AU FONCIER : GFA ET SCI.....	39
2. UN TRAVAIL SUR LA TRANSMISSION DES FERMES.....	39
3. DES SOLUTIONS COLLECTIVES D'APPUI AUX PROJETS : COUVEUSES, RUCHES, PÉPINIÈRES, GEIQ :.....	40
4. UNE RÉPONSE AUX PROBLÈMES DE COMMERCIALISATION : LES DÉMARCHES COLLECTIVES DE VALORISATION DES PRODUITS FERMIERS.....	41
<u>C. PROPOSITIONS POUR LEVER LES BLOCAGES LIÉS AU CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ÉCONOMIQUE, TERRITORIAL ET LÉGISLATIF</u>	<u>41</u>
1. UNE POLITIQUE FONCIÈRE FAVORISANT L'INSTALLATION.....	42
2. DES ADAPTATIONS FISCALES ET SOCIALES.....	42
3. DES AIDES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES À LA PHASE DE DÉMARRAGE.....	43
4. UN FONDS DE GARANTIE SPÉCIFIQUE	44
5. UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DE L'INSTALLATION PROGRESSIVE.....	44
6. DES SOLUTIONS POUR SOUTENIR LES PETITES STRUCTURES.....	44
<u>VI. CONCLUSION.....</u>	<u>46</u>
<u>VII. ANNEXES.....</u>	<u>47</u>

I. Introduction

Après 5 années d'activité et près de 70 porteurs de projets aidés, l'association AVENIR se devait de faire le bilan de son activité et d'évaluer son action.

Ce travail, financé par le Fonds l'Installation Agricole, a pris la forme d'un diagnostic global, basé sur l'étude d'une trentaine de projets « hors normes » ayant reçu un appui financier par l'intermédiaire de l'association (fonds du Conseil Régional et/ou des Conseils Généraux).

L'objectif premier de cette étude était de faire un bilan complet de ces installations, après 3 à 4 ans d'activité. Nous avons donc fait un état des lieux des systèmes, en dégagant les écarts avec les projets initiaux, et nous avons cherché à évaluer la durabilité de ces fermes, ainsi que leurs perspectives d'évolution.

Nous avons également voulu analyser plus finement les processus d'installation, en déterminant les contraintes pesant sur les systèmes, ainsi que les points de blocage rencontrés, afin d'avoir une vision plus précise des conditions influençant le démarrage de l'activité.

A partir des diagnostics, sans pouvoir faire de réelle typologie du fait d'une trop grande diversité de cas et de critères de classification, on peut identifier deux groupes aux problématiques différentes parmi les fermes étudiées : d'une part les reprises, d'autre part les créations. Pour ces dernières, il apparaît très clairement que le recul depuis l'installation est insuffisant pour réellement pouvoir évaluer les systèmes en place. En revanche, leur étude nous a donné des éléments sur la démarche d'installation et la mise en place de l'outil de production.

Malgré ce recul insuffisant, cette étude nous a permis de mieux comprendre les motivations et la démarche des porteurs de projet ; elle nous a amené à définir des indicateurs de réussite, autres que ceux choisis par les dispositifs nationaux pour sélectionner de bons chefs d'entreprise.

Nous avons également pu établir des liens entre l'installation et l'environnement général des porteurs de projet, et ainsi proposer des pistes de réflexion, des moyens à mettre en œuvre pour garantir ou optimiser la réussite de ces projets d'installations atypiques.

Ce travail constitue par ailleurs une analyse de la pratique et du rôle de l'association AVENIR dans ce processus d'installation hors normes. Il permet d'évaluer le dispositif expérimental, mis en place il y a quelques années, qui cherchait à démontrer qu'un autre type d'installation était possible...

II.Méthode

Cette synthèse est issue d'enquêtes individuelles réalisées auprès des porteurs de projet agricole ayant bénéficié du soutien de l'association AVENIR entre 1996 et début 1999.

A.Questionnaire d'enquête et synthèses individuelles

1.Elaboration des synthèses individuelles

Cf. exemple en annexe

✓ Les enquêtes individuelles ont été réalisées au printemps 2000, à partir d'un long questionnaire semi-directif, d'abord testé, puis amendé.

L'objectif de ce questionnaire d'enquête était de faire une approche la plus complète possible des projets d'installation. Son ambition était de recueillir à la fois des éléments sur le porteur de projet (parcours, objectifs...), sur le système actuel (moyens de production, fonctionnement...) et sur sa mise en place (étapes de l'installation, financement...).

Il englobe à la fois des **éléments quantifiables, chiffrés** (assolement, résultats économiques, montant de reprise...), devant permettre une comparaison objective des systèmes, et de **nombreux éléments qualitatifs**, à évaluer par le porteur de projet (satisfaction, évaluation des conditions de travail, sentiments par rapport au contexte local, besoins en accompagnement...). Il nous paraissait en effet essentiel d'impliquer le porteur de projet dans l'évaluation de son parcours.

✓ Suite aux enquêtes, des synthèses individuelles ont été réalisées. Elles restituent, de manière volontairement neutre, le parcours de l'installation, les éventuels points de blocage rencontrés, les principaux éléments des systèmes actuels et leurs perspectives de développement. C'est d'abord la perception de son projet par le porteur lui-même qui apparaît.

Deux tableaux finaux cherchent à évaluer de manière plus critique les atouts et les points faibles des fermes étudiées, leur viabilité, ainsi que les facteurs a priori plutôt favorables ou défavorables à la réussite de ces projets, les risques de départ.

Les aspects strictement liés à la personnalité des porteurs de projet, qui paraissent parfois déterminants dans la manière dont évolue un projet, ont été volontairement omis dans les synthèses individuelles. Il semble cependant que certaines tendances fortes se dessinent, elles apparaîtront en synthèse finale, sans références individuelles.

2.Limites de la méthode employée

Si l'outil de diagnostic individuel élaboré nous paraît intéressant et très riche, on peut formuler d'ores et déjà des critiques qui permettront d'améliorer la pratique de l'association pour les évaluations à venir.

➤ Au niveau des enquêtes, le questionnaire représente un investissement lourd en temps pour les porteurs de projet, et un travail d'évaluation parfois peu évident, le public

enquête n'étant pas toujours habitué à prendre du recul et à analyser sa propre situation. Il en découle que l'implication et la qualité des réponses faites par les nouveaux installés sont très variables, plus ou moins complètes donc plus ou moins facilement utilisables.

Les données chiffrées, économiques et financières, pourtant essentielles à l'évaluation complète d'un projet, n'ont pas toujours été faciles à obtenir, ce qui semble assez fréquent dans le public agricole, et notamment sur les petites structures. Certains agriculteurs ne nous ont **pas laissé accès à leurs données comptables**, quelques uns ne disposant d'ailleurs d'aucun élément chiffré, d'autres ont préféré nous en donner des approximations (sans possibilité dans ce cas d'en vérifier l'exactitude) ; dans certains cas, l'évaluation a été faite avec l'agriculteur.

Cette inexactitude introduit un biais important dans l'étude économique des projets, certaines des conclusions énoncées plus loin doivent donc être prises avec précaution.

➤ Pour les synthèses, il apparaît que l'éventail des questions posées, certes nous permet de bien comprendre l'ensemble des motivations, points de blocages et besoins des porteurs de projet, mais est difficile à synthétiser d'une manière uniforme (beaucoup d'éléments qualitatifs à traiter), et nécessite une masse de travail largement sous-estimée au démarrage de cette étude.

Ainsi, faute de temps, la validation de son diagnostic par le porteur de projet, prévue initialement, n'a pu être faite dans tous les cas. Les diagnostics seront repris avec les agriculteurs dans le cadre du suivi individuel, afin de valider un état des lieux du système et réfléchir ensemble aux perspectives d'évolutions et aux opportunités de suivi à mettre en place.

B. Les porteurs de projet

1. Nombre de porteurs de projets enquêtés

L'étude devait initialement porter sur les 35 premiers projets aidés par l'intermédiaire de l'association AVENIR. Seuls ont été étudiés les projets à dimension agricole.

L'étude porte donc sur **33 porteurs de projet** aidés, ce qui correspond à **31 fermes** analysées (2 installations en GAEC).

Une synthèse a été réalisée sur toutes les fermes choisies, bien que certains agriculteurs n'aient pas souhaité nous rencontrer (fermes n°6, 12, 18, 20), ou que certaines enquêtes aient été très incomplètes (rencontre de la mère d'un porteur de projet, porteurs de projet connaissant de lourdes difficultés...). La synthèse a été faite dans ces cas à partir des éléments collectés lors des visites de suivi (elle est souvent beaucoup plus restreinte, et présente sans doute plus d'interprétations de notre part). L'objectif était de disposer d'un échantillon représentatif du public suivi par AVENIR, et surtout sans exclure les cas les plus délicats, pour lesquels l'enquête a souvent été plus difficile.

2. Caractéristiques des porteurs de projet

Sur les 31 projets étudiés, 22 sont conduits par des hommes, 6 par des femmes, 5 sont des projets de couple. L'échantillon est donc de **38 personnes** qui vivent des activités créées (avec un cas particulier où le projet est un projet de couple, mais où l'épouse, pourtant plus que partie prenante du projet, mais sans statut sur la ferme, est salariée à l'extérieur).

La taille de la population étudiée est très réduite, et ne permet donc pas de traitement statistique des données, d'autant plus que la diversité qualitative des éléments est importante. L'objectif des parties suivantes sera de mettre en lumière les grandes tendances observées sur les fermes étudiées, en illustrant certains aspects particuliers par des exemples.

a) *Tableau 1 : Situation des porteurs de projet avant installation (total)*

	Aide familial	Salarié	Sans emploi	Autre
Nombre de porteurs concernés	10	8	17	3

Il est à noter **la part importante des porteurs de projets sans emploi à l'installation**, caractéristique du public touché par le dispositif AVENIR (presque 60 % des personnes aidées au 31/12/2000).

Les 3 « autres » cas sont des femmes au foyer, sans statut avant l'installation.

b) *Tableau 2 : Niveau de formation agricole des porteurs de projet (total : 38)*

	Aucune formation agricole	Niveau CAPA	Niveau BPA, BEPA	Niveau Bac pro, BTA, BPREA	Supérieur
Nombre de porteurs concernés	18	2	13	3	2*

* installés tous les 2 dans le même GAEC

Le faible niveau de formation agricole est notable parmi les porteurs de projet enquêtés ; **c'est souvent le critère d'exclusion des aides nationales**. Cette caractéristique ne présume cependant pas toujours du niveau de formation général des porteurs de projet, une partie d'entre eux ayant des diplômes techniques dans d'autres domaines (mécanique, chauffagiste...) ou un niveau de formation générale plus élevée.

c) *Tableau 3 : Age des porteurs de projet à l'installation (total : 38)*

	< 25 ans	25 à 35 ans	35 à 45 ans	> 45 ans
Nombre de porteurs concernés	3	20	13	2

L'âge moyen des porteurs de projet est de 33 ans. Pour les plus jeunes, le projet actuel est une première installation ; au-delà de 35 ans, à une exception près, le projet correspond à une nouvelle orientation de vie.

Il est remarquable que **15 porteurs sur 38** (soit près de 40 %) étaient **exclus des aides nationales de par leur âge** (seulement 7, si l'on prend en compte l'assouplissement du critère de l'âge jusqu'à 40 ans, malheureusement trop rarement appliqué).

d) Tableau 4 : Types de projet (total : 31)

	Création	Reprise	Création d'un atelier sur une ferme reprise	Total
Nombre de projets concernés	15	14	2	31
Dont hors cadre agricole	12	1	0	13

La forte part des créations sur le nombre d'installations est caractéristique des porteurs de projet soutenus par AVENIR.

Cet aspect est essentiel pour comprendre les analyses qui suivent : pour ces projets, la phase d'installation est généralement beaucoup plus longue qu'en cas de reprise, souvent plus progressive. Le recul dont nous disposons pour évaluer ces installations est certainement trop court, car très peu de ces fermes ont une année complète d'activité « normale ».

On peut noter d'ailleurs que **la plupart des créateurs ne sont pas enfants d'agriculteurs**, même si une part non négligeable d'entre eux est d'origine rurale.

On retrouve également ici la faible part de reprise hors cadre agricole, qui témoigne de la difficulté de transmission des fermes hors du cadre familial.

III. Etude des systèmes en place

Cf. Tableau de synthèse en annexe

A. Situation des fermes

Tableau 5 - Types de projets à l'installation : productions, modes de commercialisation...

Type de projet (dominant)	Nombre de projets	Vente directe (même si minoritaire)	Agriculture biologique	Formes sociétaires
Maraîchage	5	4	3	
Cultures légumières	2	1		
Grandes cultures	5	1		2
Polyculture / lait	8	1		2
Polyculture / élevage	3	1	1	1
Volailles	2	2		
Ferme équestre	2	2		
Production d'escargots	1	1		
Elevage laitier + transformation	2	2		
Plants biologiques	1	1	1	
TOTAL	31	14	5	5

Les productions des fermes étudiées sont assez variées, avec des **systèmes très classiques** (type polyculture / lait), plutôt des **petites structures**, et quelques **projets très atypiques** (équithérapie, élevage d'escargots...). Deux de ces projets pratiquent en complément une activité d'accueil, et offrent des activités de service (fermes équestres).

Il est remarquable que **presque la moitié des porteurs de projet pratique la vente directe** : elle est parfois seulement complémentaire des circuits de commercialisation « classiques » (un peu de pommes de terre vendues à la ferme pour une ferme de polyculture par exemple), c'est le mode de vente principal, voire exclusif, de 9 fermes.

Il est également intéressant de noter la part non négligeable de projets en agriculture biologique (16 %). Ce mode de production est à chaque fois lié à de la vente en circuits courts.

Agriculture biologique et vente de proximité apparaissent comme des moyens d'apporter de la valeur ajoutée sur de petits projets.

Tableau 6 – Surfaces moyennes utilisées

	Tous projets confondus	Reprises	Créations
Surface moyenne	22.5 ha	39.2 ha	4.7 ha

B.Principaux écarts avec les projets initiaux, évolutions

1.Evolution des structures

➤ Sur l'ensemble des projets étudiés, on compte **3 échecs avérés** : **une cessation d'activité** (agriculteur cotisant de solidarité qui a cessé sa production de volailles pour reprendre une activité extérieure) et **deux liquidations judiciaires** au cours de l'année 2000. Ces liquidations concernent un projet de maraîchage et une ferme équestre.

➤ On observe par ailleurs **quelques changements significatifs** dans la structure des fermes étudiées.

✓ L'exemple le plus flagrant est celui de la ferme n°4 : l'agriculteur a bénéficié d'une augmentation substantielle de quota laitier (43 000 litres), en récupérant des terres et grâce à une réattribution en tant que jeune agriculteur. En 1999, il a en outre décidé de construire un poulailler industriel de 1 000 m². La ferme a pris le statut d'EARL.

✓ Au niveau des statuts juridiques, le GAEC n°6 a été dissous en mars 2000 (nous n'avons que peu d'éléments sur les fermes individuelles qui en sont issues), et les différents projets d'installation sociétaire ont été soit ajournés, soit abandonnés.

➤ **La structure de la plupart des autres fermes n'a pas évolué de manière déterminante.**

✓ Quelques unes ont acquis quelques hectares supplémentaires, certaines ont obtenu des droits à produire supérieurs aux prévisions (attribution de quota laitier en tant que jeune agriculteur en particulier). Seule la ferme n°8 a un quota inférieur aux prévisions : en première année, l'attribution a été retardée en fin de campagne, et l'agricultrice n'a pu remplir son quota, ce qui a décalé à nouveau l'attribution de litrage supplémentaire. La situation devrait se régulariser dès l'année 2001.

✓ Certains agriculteurs, essentiellement en cas de reprise de la ferme parentale, **ont recentré leur production**, soit pour supprimer les productions en crise (élevage porcin), soit pour mieux gérer leur temps de travail.

✓ L'agriculteur n°3, installé en démarrant une conversion à l'agriculture biologique, s'est vu contraint d'abandonner la certification à la suite d'une invasion de chardons et par manque de temps. Il continue à avoir une conduite proche de l'agrobiologie.

➤ Il faut faire un cas particulier des **projets de création**.

Pour ceux demandant un investissement initial conséquent (équipements de transformation en particulier), **la mise en place de l'appareil de production est progressive** (dépendant, bien souvent, des financements disponibles). Dans ces fermes, le projet initial n'est que rarement atteint, l'outil de production n'étant souvent pas encore complet.

➤ **Les perspectives d'évolution** des différents projets au niveau structurel sont donc à l'heure actuelle très variables.

Les derniers cités sont en pleine phase de développement et devraient donc continuer à évoluer.

Dans certains cas (exemple n°16), le projet lui-même est encore mal défini, ce qui laisse envisager des changements d'orientation et donc peut être de structure.

Pour les systèmes plus « classiques », les porteurs de projet sur les plus petites structures peuvent encore compter sur l'attribution de droits à produire, mais **les perspectives d'évolution à terme sont fortement limitées par la pression foncière** qui rend difficile les projets d'agrandissement.

2. Evolution de la double activité

Huit porteurs de projet se sont installés en double activité.

✓ A l'heure actuelle, **aucun d'entre eux n'a complètement cessé son travail extérieur**, alors que presque tous le présentent comme un objectif de leur installation (exceptée une agricultrice qui tient un commerce ambulancier, qu'elle considère essentiel, à la fois pour son revenu et son équilibre personnel).

Certains ont bénéficié de temps supplémentaire sur leur projet grâce au passage aux 35 heures, **deux ont volontairement réduit leur temps de travail** (respectivement à 60% et 30%) pour se consacrer plus à leur installation, et comptent l'arrêter définitivement dans un délai d'un an. Tous les autres estiment que le revenu de leur ferme est encore insuffisant et que leur salaire extérieur est nécessaire pour vivre.

✓ Inversement, deux porteurs de projet ont tout récemment trouvé un travail ouvrier à l'extérieur, l'un pour une durée indéterminée, l'autre pour passer l'hiver, car le revenu de leur ferme ne leur permettait pas de vivre. Ces évolutions témoignent de situations économiques très difficiles, d'autant plus que les deux porteurs de projet concernés répugnaient fortement à avoir une autre activité.

3. Evolution du statut des porteurs de projet

Tableau 7 - Statut des porteurs de projet (total des 34 en activité)

	Agriculteurs	Cotisants solidaires	Sans statuts
Nombre de porteurs de projet	28 dont 8 doubles actifs	2	4

On observe un seul changement important au niveau du statut : monsieur C. (ferme n°1), maraîcher, cotisant solidaire jusqu'en 1999 parce qu'il ne cultivait pas la ½ SMI (soit 75 ares), a **obtenu le statut d'agriculteur à titre dérogatoire pendant 3 ans** ; il doit trouver la surface manquante (11 ares) d'ici là. Cette évolution, si elle a permis au porteur de projet de toucher certaines aides réservées aux agriculteurs (comme la subvention régionale), ne constitue cependant pas une avancée significative, car cela fait déjà plus de 4 ans que le

couple recherche ces terres, sans succès. Il est fort à craindre que l'agriculteur retrouve son statut de cotisant solidaire au bout des 3 ans.

On peut noter par ailleurs que, dans les cas où le projet est un projet de couple, **seul l'un des membres du couple a un statut**, les conjoint(e)s ne bénéficient d'aucune réelle reconnaissance.

C. Evaluation de la réussite de ces installations

1. Difficultés d'évaluation

On peut avec certitude affirmer que les **2 liquidations sont des échecs**, à la fois sur un plan économique et sur un plan humain. **La cessation d'activité** de l'éleveur de volailles est certes un échec économique, mais le porteur de projet, au chômage avant son installation, a retrouvé un travail salarié, sans que les difficultés de son projet ne l'aient apparemment trop affecté, ce qui reste positif.

En revanche, pour tous les autres projets, il est assez délicat de déterminer la réussite ou l'échec des installations, et d'estimer leur viabilité à terme.

✓ D'une part, comme on l'a vu plus haut, parce que nous manquons de recul par rapport à ces installations, **très peu ont atteint un stade de croisière** (on peut citer cependant les cas de la ferme n°7, pour laquelle le projet consistait à rejoindre une structure familiale fonctionnant déjà bien, et la ferme n°17, où l'installation s'est faite dans l'exacte continuité de la ferme familiale).

Pour les créations, cela apparaît évident (acquisition progressive des moyens de production, décalage du démarrage des ventes...), mais même la reprise d'une ferme existante nécessite de « digérer » les attributions de quota, d'amortir les emprunts... Certaines structures semblent ainsi avoir atteint un stade de croisière au niveau du fonctionnement (système de production, techniques...), mais restent encore fragiles sur le plan financier (pas de trésorerie pour faire « tampon » en cas de mévente par exemple).

✓ D'autre part parce que, sur la diversité de projets, de parcours de vie et d'objectifs, **il est difficile, voire dangereux, de vouloir définir des critères incontestables de réussite**. Les domaines d'évaluation sont en effet assez variés (revenu, qualité de vie, épanouissement personnel...) et doivent être étudiés simultanément et confrontés aux **objectifs que s'était fixés le porteur de projet**. Nous ne souhaitons pas établir un nouveau cadre rigide pour qualifier ces projets « hors normes ».

Le cas le plus exemplaire pour illustrer ce propos est le cas du porteur de projet n°26 : au chômage depuis plusieurs années, handicapé par des problèmes de dos, monsieur H. évoquait un besoin quasi vital de retrouver une raison d'exister, une occupation, **une place dans la société**. Son activité ne dégage à l'heure actuelle même pas un RMI, mais monsieur H. s'en satisfait (le revenu de son épouse permet au ménage de vivre), car son objectif principal n'était pas la rentabilité économique.

Il faut donc être très prudent dans l'évaluation des projets : des choix comme celui-ci sont positifs et il ne nous appartient pas de juger les objectifs, les besoins et les satisfactions des porteurs de projet.

2. Satisfaction des porteurs de projet

Dans l'enquête que nous avons réalisée, nous avons attaché une grande importance à l'avis du porteur de projet, à l'évaluation qu'il faisait de son activité.

Tous les porteurs de projet enquêtés, sans exception, affirment ne pas regretter leur choix d'installation, et en être globalement satisfaits, ce qui est déjà un élément d'évaluation très favorable. Les termes employés sont parfois très forts (« *je préférerais crever que de faire autre chose* »), même dans des situations très difficiles.

Avoir une activité, aussi difficile et peu lucrative soit elle dans certains cas, semble essentiel aux personnes sortant d'une situation de chômage. Bien souvent, comme c'est le cas pour monsieur L. (ferme n°5), qui a fait tout au long de la rencontre un bilan négatif de son activité (pas de revenu, trop de travail, problèmes financiers....) mais s'en dit quand même satisfait, le fait d'être agriculteur, de faire un métier qui lui plaît, la satisfaction d'être son propre chef suffisent à contenter le jeune installé.

C'est souvent le cas pour les installations qui s'inscrivent dans un réel projet de vie, l'objectif recherché étant avant tout une qualité de vie et une adéquation installation/aspirations personnelles. Cela apparaît aussi dans certains cas de reprise, parfois les jeunes ne peuvent pas, de toute façon, se projeter dans une autre activité que l'agriculture.

En revanche, lorsqu'on les questionne précisément sur certains aspects de leur installation (conditions de travail, revenu...), les porteurs de projets se montrent souvent plus critiques.

Sur le critère du revenu, il est intéressant de comparer les repères des différents porteurs de projet, en fonction de leurs objectifs, leur niveau de vie...

Par exemple, pour un revenu équivalent (de l'ordre de 90 000 F par an), monsieur D. (ferme n°10), se dit très satisfait (il considère qu'il a peu de besoins), alors que les associés du GAEC n°13 estiment que leur revenu est insuffisant et justifie leur double activité. Madame B (ferme n°22), avec un revenu annuel de près de 200 000 F, ne prélève rien sur sa ferme et vit sur le revenu de son mari, qui est considéré comme nécessaire pour la famille... D'où la difficulté d'évaluer les chiffres de manière tranchée...

En revanche, il semble essentiel de **mesurer la réussite d'un projet par son adéquation avec les objectifs du porteur de projet**.

3. Estimation de la viabilité économique des projets

a) Revenu dégagé par l'activité

Pour estimer la réussite et la viabilité des projets, en plus des éléments qualitatifs que nous venons d'exposer, nous avons cherché à évaluer **le revenu disponible issu de l'activité**

agricole. Ce critère, qui sert déjà à évaluer les projets pour l'attribution du prêt, traduit ce qui reste au porteur de projet pour vivre, et pour autofinancer les investissements sur sa ferme.

Comme il a été expliqué dans la première partie, les données ne sont pas toujours disponibles, et certains résultats ont été évalués avec les agriculteurs. **Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, une part d'incertitude entachant certains résultats.**

*Tableau 8 - Estimation des revenus disponibles par actif (RD) en fonction des types de projet
Comparaison avec les minima sociaux et le revenu de référence pour la DJA
(31 projets – 3 cessations d'activité)*

Revenu par actif	RD inconnu mais < SMIC	RD < RMI ¹	RMI < RD < SMIC ²	SMIC < RD < 60% RRN ³	> 60% RRN	Revenu non connu
Nombre de projets	4	10	1	3	5	5
Créations (et diversification sur structure existante)	3	6	1	1	1	2
Reprises	1	4	0	2	4	3

1 : Revenu Minimum d'Insertion (30 000 F environ) : sous ce seuil, l'activité ne peut se justifier par le revenu qu'elle dégage

2 : Objectif de revenu minimum (environ 70 000 F / an)

3 : 60 % du Revenu de Référence National : critère retenu pour déterminer l'éligibilité à la DJA (96 000 F)

Le revenu agricole estimé correspond uniquement au revenu issu du projet agricole. Certains porteurs disposent de revenus complémentaires qui peuvent contribuer à la viabilité économique de leur projet.

Tableau 9 – Revenus complémentaires des porteurs de projet

Revenu par actif	RD inconnu mais < SMIC	RD < RMI ¹	RMI < RD < SMIC ²	SMIC < RD < 60% RRN ³	> 60% RRN	Revenu non connu
Double activité	1	3	1	1	0	1
RMI	2	0	0	0	0	0
Revenu familial (conjoint)	0	4	1	1	1	0

b) Perspectives économiques des projets

Ces résultats nécessitent d'être interprétés avec une grande précaution, et il est essentiel de les expliquer plus en détail. En effet, si on peut remarquer a priori une large part de faibles revenus, une étude plus approfondie permet de relativiser cette tendance.

➤ Sur l'ensemble des résultats disponibles, on peut observer que **5 fermes dégagent un revenu supérieur au seuil nécessaire pour obtenir la DJA** (2 fermes en dégageant près du double). Elles se caractérisent toutes par une très bonne efficacité économique. Il faut noter

par ailleurs que ces 5 installations sont des reprises (dont un projet de diversification sur une ferme existante).

➤ Trois structures permettent de dégager un revenu correct par actif, supérieur au SMIC. Sur l'une des fermes (n°13), la double activité est jugée nécessaire.

➤ **Quinze projets ne permettent pas de dégager un SMIC** au porteur de projet ; le revenu d'au moins dix d'entre eux est même inférieur au RMI. Il faut noter **la part importante des créations** parmi ces projets (2/3).

✓ Six de ces fermes (n°11, 15, 24, 27, 29 et 30) correspondent à des **cas typiques de création**, avec mise en place progressive de l'appareil de production comme nous l'avons évoqué plus haut : le démarrage est lent, les investissements prévus ne sont souvent pas tous terminés, et rares sont les projets qui ont le recul d'une année complète de ventes.

On peut par ailleurs relever que pour 2 porteurs de projet, **la double activité au démarrage fait pleinement partie du projet d'installation**, et permet donc de pallier le manque de revenu directement issu de l'activité au cours des premières années. Dans le cas de deux agricultrices, le conjoint, impliqué dans le projet d'installation (aide ponctuelle, réalisation des travaux...), a une activité extérieure qui sécurise également le démarrage.

Pour ces 6 cas, les chiffres actuels ne sont pas vraiment préoccupants : ils témoignent d'un démarrage un peu difficile mais devraient évoluer de manière positive dans les années à venir.

✓ Parmi les autres installations, **deux projets de reprise ont également des perspectives immédiates d'amélioration de revenu** : d'une part parce qu'il existe des marges de manœuvre importantes au niveau des charges (faible efficacité économique), d'autre part parce que les fermes ont une possibilité rapide d'évolution : monsieur H. (ferme n°2) va dès cette année doubler sa surface en reprenant la ferme parentale (50 ha + quota laitier), et madame D. (ferme n°8) devrait réussir à produire son quota et ainsi obtenir la référence laitière sur laquelle était basée son projet.

✓ Deux autres projets connaissent des **difficultés économiques, liées à une dimension réduite** (ferme n°21), ou à de grosses difficultés techniques (ferme n°23), mais l'installation était là aussi prévue avec **le maintien d'une double activité** (du moins en attendant une évolution significative de la structure), qui garantit un revenu au porteur de projet. La situation pourrait cependant devenir préoccupante si monsieur R. (ferme n°21) ne retrouvait pas l'emploi qu'il a perdu au printemps 2000.

✓ Sur les 5 installations restantes, on peut mettre à part le cas de monsieur H. (ferme n°26), déjà évoqué plus haut, qui correspond plus à une **installation de type social** (qui permet de trouver une place dans la vie en société) qu'à une création d'activité économiquement rentable. Le projet en lui-même aurait sans doute permis de dégager un revenu, mais on a vu que ce n'était pas réellement l'objectif du porteur de projet.

✓ **Les quatre autres projets sont à l'heure actuelle vraiment préoccupants.**

Deux d'entre eux (projets n°1 et 25) cumulent à la fois des problèmes financiers, techniques, moraux qui handicapent fortement l'activité : les deux porteurs de projet touchent le RMI, ce qui témoigne de leurs difficultés. Sur le volet insertion, on peut

cependant évaluer positivement leur démarche : l'activité créée ne dégage pas de revenu, mais témoigne d'une démarche active pour se réinsérer.

Le projet n°16 allie également à la fois toutes ces difficultés ; il semble que le projet initial, avec la conduite technique actuelle, n'était pas viable : l'agricultrice est aujourd'hui en recherche de solutions (modifications du système fourrager, simplification des productions, poulailler intégré, reprise d'un travail extérieur...).

La ferme n°4 enfin connaît de lourds problèmes financiers depuis l'année dernière : elles sont directement liées à l'investissement d'un million de francs dans un poulailler industriel qui subit de plein fouet la crise et connaît des difficultés techniques. Le revenu dégagé par la ferme ne permet même pas de rembourser les emprunts en cours. Cette situation, même si elle résulte d'un choix de l'éleveur, peut être au moins en partie imputée à certaines entreprises, actrices d'un « anti-développement » agricole, qui poussent de manière irresponsable les agriculteurs à des choix très risqués, leur laissant en assumer seuls les conséquences.

c) Spécificités de ces installations

Les résultats économiques des fermes étudiées ne peuvent être comparés aux statistiques issues des installations aidées (5 à 10 % d'échecs) : la forte part de créations parmi ces installations induit beaucoup plus de risques d'échec que dans des installations « classiques ». Or ce sont ces dernières, essentiellement des reprises, qui sont les plus représentées parmi les bénéficiaires de la DJA.

Les chiffres seraient donc plutôt intéressants à comparer avec ceux de la création d'entreprise : on estime de 35 à 45 % selon les régions et les secteurs le taux de disparition au cours des 2 années suivant la création. Avec 3 disparitions et 4 projets défaillants sur les 31 fermes étudiées, on peut estimer les résultats encourageants, surtout si **on prend acte de l'insertion sociale permise par certains de ces projets.**

D. Quelques observations communes sur le fonctionnement des fermes

Il est bien entendu délicat de tirer des généralités sur l'ensemble des fermes enquêtées, les types de système étant trop variés, et l'échantillon trop restreint. On peut cependant relever quelques tendances communes qui nous semblent intéressantes à présenter succinctement ici, car essentielles à prendre en compte pour une installation.

1. Le temps nécessaire à l'installation

Comme nous l'avons déjà vu précédemment, il semble que le temps nécessaire à la mise en route d'un système stable soit souvent plus long que prévu. Dans les cas de créations d'activités nouvelles, le temps de mise en place d'un appareil de production fonctionnel peut prendre des mois, voire des années. Pour les projets de vente directe, la constitution d'une clientèle demande parfois de longs mois...

Et, pour tous les types de projets, à de rares exceptions près déjà évoquées plus haut, il apparaît qu'il faille **un délai minimum de 3 ans de pleine activité pour atteindre un stade de croisière**, à la fois sur les plans structurels, techniques, économiques et financiers...

2. Le travail sur la ferme

✓ Le travail est une préoccupation qui revient de manière constante chez les agriculteurs rencontrés. A la fois en terme de volume et de qualité, le travail a une place majeure dans l'évaluation que les porteurs de projet font de leur installation.

C'est un **aspect qui semble fréquemment avoir été sous estimé**, surtout dans les cas de création, alors qu'il peut avoir des conséquences majeures sur la réussite du projet. On peut citer le cas d'un maraîcher dont le projet a failli être abandonné car il ne lui laissait aucun temps libre, ce qui était la cause de graves tensions familiales.

✓ La prise en compte du temps de travail est tout d'abord un **élément déterminant pour la mise en place du projet** : le temps passé à la construction des bâtiments par exemple est autant de temps en moins pour la production et la commercialisation des produits.

✓ Pour certains types de projets, **le temps de travail peut être un facteur limitant** : c'est un phénomène récurrent pour tous les agriculteurs en production légumière ou maraîchère, qui se déclarent tous débordés. Ces productions demandent en effet beaucoup de main d'œuvre, avec peu de souplesse (la cueillette des légumes mûrs ne peut être décalée longtemps). Cette tendance est encore décuplée dans les projets de maraîchage biologique (beaucoup de temps passé pour le désherbage manuel en particulier), et ceux de vente directe : en période estivale, on peut estimer que les seuls marchés (préparation et vente) occupent un temps plein (8 à 9 heures par jour).

Pour ce type de projet, il est difficilement concevable de travailler seul, sans une aide, même ponctuelle.

✓ **La quantité réelle de travail** est parfois aussi sous estimée dans les cas de reprise de ferme parentale : bien souvent, les parents restés sur la ferme continuent à donner un coup de main, prenant parfois en charge des activités essentielles et contraignantes (exemples de fermes où la mère de l'agriculteur s'occupe, seule, de l'intégralité de la traite et des soins aux veaux). Cette **aide familiale**, s'il elle facilite l'installation du jeune, pose parfois des questions **en terme de pérennité du système** : certains jeunes n'anticipent pas du tout l'arrêt de leurs parents, ce qui peut poser des problèmes lorsqu'ils devront assumer seuls toute la charge de travail ; d'autres prévoient le moment où ils seront seuls en envisageant une simplification de leur système, mais parfois sans en évaluer toutes les conséquences, comme l'agriculteur de la ferme n°19, laquelle dégage un bon revenu avec un système essentiellement laitier, qui prévoit l'arrêt du lait - très sécurisant dans son système - pour faire de la viande, lorsque sa mère partira.

✓ Dans les cas de reprise, même si l'installation ne remet que rarement en cause le fonctionnement du système des parents, un certain nombre de jeunes ont **profité de l'installation pour moderniser les équipements**, ce qui se traduit surtout par une **amélioration des conditions de travail**.

L'aspect travail, et plus généralement vivabilité (conditions de vie) des installations apparaît comme un élément majeur à prendre en compte pour évaluer un projet.

3. La trésorerie au démarrage

Les problèmes de trésorerie au démarrage apparaissent souvent dans les diagnostics réalisés.

✓ Dans des cas de reprises de **systèmes laitiers**, la continuité de l'activité avec le cédant et la **régularité de revenu** peut réduire ce type de problèmes.

✓ En revanche, **dans les cas de créations**, ces difficultés sont souvent fortes : les premiers temps, les porteurs de projet se voient obligés de déboursier beaucoup d'argent (construction, équipement, matières premières...), alors qu'aucune vente n'est réalisée et qu'il n'y a donc pas d'entrée d'argent. Ces difficultés sont souvent accentuées par le fait que les **subventions sont très souvent versées après la réalisation des travaux**, ce qui nécessite d'avancer des sommes parfois importantes. Le problème est le même avec le remboursement de la TVA, important sur de gros investissements, qui est décalé de plusieurs mois.

✓ Avant d'avoir atteint un rythme de croisière, beaucoup **d'activités saisonnières** rencontrent ces problèmes de trésorerie : sans matelas de trésorerie pour amortir les variations de ventes et les avances à réaliser, les agriculteurs sont souvent obligés de faire des prêts relais, ou accumulent les dettes court terme. Cette situation se détériore encore plus si les porteurs de projet tirent un revenu de leur activité pour vivre.

E. Suivi et accompagnement des porteurs de projet

L'implication des porteurs de projet dans des réseaux de suivi et d'accompagnement est très variable. La volonté de s'y impliquer n'est par ailleurs pas toujours évidente à évaluer, en particulier parce que la définition d'un suivi varie fortement d'un porteur de projet à l'autre.

1. Besoins en accompagnement

De manière générale, il est **difficile de faire exprimer des besoins** en suivi à ces porteurs de projet, ce qui est souvent expliqué par un manque de temps. Il est d'ailleurs parfois préoccupant de voir que des porteurs de projet rencontrant de graves difficultés techniques ne ressentent pas le besoin d'un suivi ou de conseils...

✓ Les quelques besoins que nous avons recueillis correspondent à des **demandes très concrètes, techniques** (informatique, CTE, désherbage thermique..., parfois comptabilité).

✓ Pour la plupart contraints à un suivi global (bilans réguliers, travail sur la gestion...), peu de porteurs de projet en témoignent une réelle volonté ; ce type de travail paraît plus souvent perçu comme une perte de temps que comme un apport utile. On retrouve ici la difficulté d'aborder certains sujets déjà évoqués plus haut, comme tout ce qui concerne les résultats économiques et financiers de la ferme. Cependant, même réticents au départ, beaucoup se disent satisfaits de sessions comme le stage post-installation mis en place par l'ADASEA.

✓ Pour les projets qui se mettent en place plus progressivement, émerge également une demande sur les démarches à réaliser, les possibilités d'aides financières, éventuellement une aide dans le montage de dossiers...

✓ Parmi les porteurs de projets enquêtés, il est intéressant de noter que la première demande en terme de suivi est **individuelle**, on ressent une réticence quasi-générale de suivi collectif, et **peu de volonté à sortir de chez soi, tout au moins pour les porteurs de projet qui ont repris la ferme familiale.**

2. Réseaux de suivi

Malgré les réticences évoquées plus haut, **presque tous les porteurs de projets sont, dans les faits, suivis par un technicien ou un groupe**, que ce soit sur un plan technique ou de manière plus globale, surtout dans les projets à caractère de réinsertion.

✓ Dans les cas de reprises, les porteurs de projet **conservent les réseaux de leur prédécesseur** (leur père ou leur beau-père, ce qui rend l'insertion facile) : groupes GRDA, groupes techniques, contrôle laitier parfois..., mais surtout **technicien de la coopérative** qui a bien souvent l'exclusivité du suivi technique.

La **notion de confiance** apparaît très fortement, dans le choix de personnes qui connaissent bien la ferme, qui la suivent souvent depuis longtemps, tels que le comptable, ou, à défaut, le banquier.

✓ Certains agriculteurs sur de petits projets ne bénéficient en revanche pas des conseils des techniciens de la Chambre d'Agriculture : il semblerait que certains techniciens **s'en désintéressent sous prétexte que les structures sont « trop petites »**.

Un agriculteur a abandonné les activités de groupe parce que **le coût de l'adhésion** lui semblait trop lourd par rapport au revenu de sa ferme. C'est un obstacle particulièrement regrettable car le jeune semblait tirer un réel profit des réunions techniques.

✓ **Le suivi technique est plus fréquent sur des fermes développant des productions spécifiques** (légumes), ou un **mode de production particulier** (insertion dans les réseaux d'agriculture biologique...).

✓ Les porteurs de projet dans des productions très atypiques font souvent partie de **réseaux** (groupement d'héliculteurs, associations équestres...), mais **ne bénéficient pas de suivi** à proprement parler, leur production étant trop marginale pour que des techniciens spécialisés existent.

Pour ce type de public, **il est très difficile de trouver un suivi adapté**. On peut citer l'exemple de la ferme n°11, où la comptabilité est totalement inadaptée au système (pas de « cases » pour les activités de la ferme), et où le comptable est visiblement incapable d'expliquer les chiffres.

IV. Approche des facteurs favorables ou défavorables à ces projets d'installation

Suite à l'étude des systèmes en place, nous nous sommes attachés à évaluer ce qui paraissait favorable ou défavorable à la réalisation des projets, à la fois dans les projets eux-mêmes et dans le contexte général.

Chaque facteur ne peut à lui seul déterminer un échec ou une pleine réussite, mais il existe des obstacles objectifs à la réalisation de certains projets, tout comme des éléments particulièrement favorables. Le résultat dépend d'une combinaison complexe de tous ces éléments (et sans doute d'autres, que nous n'avons pas su identifier ici).

A. Adéquation porteur de projet / dynamique de projet

Le rôle du porteur de projet dans la réussite de son installation est prépondérant. C'est un aspect qui peut paraître assez évident, mais il semble qu'il ait été parfois sous-estimé dans l'évaluation des projets.

Les aspects humains d'un projet sont cependant assez délicats à apprécier, car il peut être risqué d'évaluer une personnalité sans juger la personne. Nous avons donc cherché à relever les traits marquants qui nous semblent influencer le projet, mais sans citer de cas personnels.

1. Capacité personnelle, motivation

➤ **La motivation** apparaît comme une qualité essentielle à la conduite d'un projet, en particulier dans les cas de créations, où les obstacles peuvent être nombreux ; la force de caractère est alors un facteur déterminant de la réalisation d'un projet.

✓ Pour les porteurs de projet, souvent hors cadre agricole, dont l'installation correspond à un réel projet de vie (parfois même à une complète réorientation de vie), cette motivation et cette combativité sont très fortes, car leur projet répond à des aspirations profondes, avec des **objectifs à long terme**. Sur les fermes enquêtées, il y a plusieurs exemples de ces « battants », qui, malgré des blocages répétés, malgré l'hostilité générale des institutions agricoles à leur installation, bataillent envers et contre tous pour mener à bien leur idée. Dans ces cas là, **l'installation est souvent préparée depuis de longues années**, ce qui est aussi un gage de réussite face à des porteurs de projet qui saisissent une opportunité, sans avoir évalué toutes les conséquences de leur choix.

Inversement, nous avons suivi quelqu'un, citadin, sans emploi avant son installation, qui n'a pas supporté les contraintes du métier d'entrepreneur, et qui, malgré un enthousiasme incontestable au démarrage, a abandonné son projet dès les premières difficultés.

✓ Cet investissement personnel est parfois plus difficile à évaluer dans le cas de certaines reprises de fermes familiales. Il n'est pas rare que le jeune justifie son installation par le seul fait qu'il « ne savait pas faire autre chose » : est-ce vraiment une **décision réfléchie ou un non-choix**, une sorte de fatalité parce qu'il n'a jamais été question qu'il en soit autrement ?

Cet aspect ne présume d'ailleurs pas de la capacité du jeune à conduire sa ferme, mais plutôt de son aptitude à remettre en cause ce qu'il fait, à s'adapter à un nouveau contexte, puisqu'il n'a pas vraiment conçu son projet, mais a hérité d'un projet pré-existant.

➤ On peut en effet identifier **la capacité à prendre du recul, à se remettre en cause, l'ouverture d'esprit** comme des qualités qui permettent à un porteur de projet de construire son projet, de l'adapter si les conditions l'exigent. Ces caractères sont d'ailleurs souvent liés à **la capacité d'innovation**. Ils témoignent d'une capacité **d'autonomie dans les prises de décision**, indispensable pour garder la maîtrise de son projet.

Un porteur de projet, aussi motivé soit-il, doit également être capable de **confronter** son idéal à **la réalité concrète** de son projet : nous avons rencontré une personne, par exemple, qui avait une relation affective tellement forte avec ses animaux qu'elle était incapable de leur donner une valeur marchande, ce qui était difficilement compatible avec une activité de vente.

2.Compétences

La majorité des agriculteurs enquêtés n'ont, on l'a vu, aucune formation agricole. **Le niveau de formation n'est cependant pas un facteur déterminant** des capacités à conduire un projet : certains porteurs de projet ont acquis leurs compétences « sur le tas », d'autres, pourtant formés, se trouvent incapable de maîtriser techniquement leur production.

Plus que le diplôme, **ce sont les compétences réelles du porteur de projet** qui paraissent essentielles. Certaines qualités nécessaires à la réalisation d'un projet peuvent s'acquérir par d'autres voies que la formation, tout au long **d'un parcours professionnel et humain**.

Les compétences doivent cependant être liées aux aptitudes décrites précédemment. Dans certains cas de reprise par exemple, les jeunes s'installent derrière leurs parents, après avoir été aide familial sur cette même ferme : ils ont l'avantage de bien connaître la structure, et possèdent donc une compétence en lien avec leur projet, mais risquent parfois, pour n'avoir rien vu d'autre, d'être enfermé dans un type de fonctionnement, d'avoir des **références uniques**, et donc d'avoir plus de **difficultés à se remettre en cause**.

Il faut s'attacher à bien identifier les compétences nécessaires à un projet, de quelque ordre qu'elles soient.

✓ Ainsi, on peut s'interroger sur le cas d'une personne enquêtée, qui est incapable de remplir seule une déclaration de surface : aura-t-elle la capacité à se sortir des dédales **administratifs** inhérents à une création d'activité ?

✓ Il semble également que des connaissances minimales en **gestion** soient un plus pour le porteur de projet : elles lui permettent d'anticiper les résultats de son activité, alors que certains porteurs de projet, qui ne s'intéressent pas du tout à leurs chiffres, ne « tirent la sonnette d'alarme » que lorsqu'il est déjà trop tard.

✓ Les **connaissances techniques**, enfin, quel que soit le moyen d'apprentissage (formation, expérience, livres...), sont primordiales, on rencontre malheureusement trop de projets défaillants à cause d'une mauvaise maîtrise technique.

B. Environnement du porteur de projet

Au-delà du seul porteur de projet, le contexte proche dans lequel il évolue tient une place primordiale dans son installation.

1. Relations familiales

L'importance des relations familiales est évidente lorsqu'il s'agit d'un **projet commun** à plusieurs personnes : une bonne entente semble une condition sine qua non de réussite.

Nous disposons de deux exemples qui illustrent cet aspect, deux installations en GAEC entre frères, sur des fermes familiales. Pour les uns, le travail à deux est présenté comme un objectif de l'installation, alors que l'association était imposée par la mère des seconds ; l'installation est harmonieuse dans le premier cas, le GAEC vient de se dissoudre dans le second cas.

Dans une famille, lorsque le projet émane d'un seul membre du couple, **le soutien du conjoint (soutien moral, mais aussi coup de main, apport financier...) est essentiel**. Pour les porteurs de projet qui ne sont pas d'origine rurale, l'acceptation du métier d'agriculteur, avec ses contraintes (horaires de travail en particulier) et ses aléas n'est pas toujours aisée, mais nécessaire pour que le projet professionnel soit compatible avec le projet de vie.

L'influence familiale apparaît aussi très fortement dans certains cas de reprises : en plus d'apporter une aide dans le travail, **les parents gardent parfois un pouvoir de décision** important, et sont d'autant plus présents qu'ils habitent fréquemment sur la ferme. Certains porteurs de projet semblent avoir une autonomie de choix très limitée, leurs parents s'opposant à toutes leurs initiatives de changement (qui vont parfois jusqu'à des détails minimes, comme l'abattage d'un mur dans une étable).

2. Milieu socioprofessionnel

L'environnement proche du porteur de projet a également une place primordiale dans l'installation.

➤ D'une part **d'un point de vue géographique**, de par la **proximité des services** liés à l'activité : approvisionnement, conseils... (l'un des porteurs de projet, pourtant assez proche de centres urbains, affirme que les conseillers « *ne se déplacent pas jusque là* »), même si le problème ne se pose jamais de manière cruciale dans une région aussi densément peuplée que le Nord/Pas de Calais.

Cet élément apparaît plutôt en terme de **débouchés**, notamment pour les projets de vente directe : l'agriculture périurbaine bénéficie dans ce cadre d'un atout inestimable ; certains secteurs, très ouvriers, ne sont en revanche pas toujours favorables au développement de la vente de produits de qualité, plus chers que ce que propose la grande distribution (un maraîcher nous a avoué ne pas passer en agriculture biologique de peur de perdre sa clientèle). De même des zones très rurales ne permettent pas le développement de ce type d'activité (il y a peu de passage, et les habitants produisent souvent leurs propres produits).

➤ La création d'une activité nouvelle nécessite aussi de « **faire sa place** », que ce soit **au niveau commercial, au niveau professionnel, ou tout simplement au niveau humain.**

Plusieurs porteurs de projet, d'origine urbaine, avec des projets atypiques (escargots, agriculture biologique...), nous ont dit se sentir un peu exclus par l'entourage agricole, car considérés comme des marginaux.

Dans certains cas de reprise de petites structures, les jeunes installés ressentent une certaine animosité de la part de leurs voisins, car ceux-ci considèrent que leur activité n'a pas raison d'être, car non viable, et auraient préféré récupérer leurs terres pour s'agrandir. De manière générale cependant, la transition des parents à leur successeur s'effectue facilement (réseaux, entraide...).

C.Facteurs liés au type de projet

Dans cette partie, nous nous attacherons surtout à des critères qui contribuent à la viabilité **économique** des projets.

1.Type de production / Marché

La facilité d'une installation peut dépendre de la nature des activités de la ferme, **certaines productions présentant plus de risques que d'autres.**

✓ Les systèmes « classiques », type grandes cultures, lait..., sont à priori assez sûrs : les filières existent, elles assurent une certaine stabilité des prix, l'encadrement technique est organisé...

✓ Le côté atypique de certaines activités (équithérapie, plants biologiques, escargots...) peut présenter un atout car il garantit une certaine exclusivité sur le marché, et donc un débouché potentiel. En revanche, ces productions ne sont pas organisées collectivement, il n'existe pas de références, et peu de personnes compétentes pour apporter un appui technique... Elles suscitent souvent la méfiance, des banques, des administrations...

✓ Certaines productions ont l'avantage d'être « dans l'air du temps » : elles répondent à une forte demande, comme les produits biologiques ou les produits fermiers.

✓ En revanche, dans la conjoncture actuelle, des productions comme les élevages porcins ou avicoles sont très aléatoires. Sur l'ensemble des fermes étudiées, ce type de production n'est gardé qu'en complément d'autres activités (les fermes n°16 et 19 ont d'ailleurs réduit leur cheptel), ou avec une valorisation en filière de qualité (ferme n°24). Seule la ferme n°4, qui a investi récemment sur un projet de poulets standards, subit de plein fouet la crise.

✓ Certaines activités enfin sont rendues aléatoires, au moins en phase de démarrage, par **leur aspect saisonnier** (production de plants, maraîchage dans une certaine mesure...), l'irrégularité des ventes jouant, comme on l'a vu précédemment, sur la trésorerie.

Une solution intermédiaire pour cumuler les intérêts de plusieurs types de production est d'opter pour la diversification. C'est le choix fait par madame B. (ferme n°22), qui a su

trouver une bonne rentabilité sur une petite structure en grandes cultures (20 ha) grâce à une production complémentaire de salades ; sur la ferme n°25, une production de fleurs en vente directe est développée, pour essayer de compenser les mauvais résultats de la production légumière...

2.Reprise / Création

Sur les 7 projets défaillants (3 cessations d'activité, et 4 situations délicates), il est remarquable que **6 soient des créations d'activité**.

Créer son activité à partir de rien présente visiblement plus de risques que de reprendre une structure, pour laquelle on dispose déjà de l'outil de production, et, bien souvent, des filières de commercialisation, de l'insertion dans les réseaux professionnels... L'installation en création est, on l'a vu, d'autant plus difficile que la phase de démarrage (où, en particulier, le revenu est très faible) est plus longue et plus difficile.

La progressivité, si elle est maîtrisée et choisie, peut être, dans ce cas, une sécurité : monsieur D. par exemple (ferme n°29), installé en plants biologiques, investit progressivement, augmentant doucement sa capacité de production pour répondre à une demande croissante ; son développement, progressif et maîtrisé, est sécurisé par une double activité.

Le fait de créer apparaît cependant comme un **acte positif**, à la fois en terme d'innovation et d'impact sur le tissu local, mais l'environnement général, nous le verrons dans les parties suivantes, y est assez défavorable.

3.Mode de commercialisation

Pour un même type d'activité, le mode de commercialisation peut avoir un impact très important sur la viabilité économique des structures.

✓ **Dans les systèmes classiques**, il y a souvent peu de remise en cause des filières (lait à la laiterie, céréales à la coopérative, betteraves à la sucrerie...). Le **débouché est assuré**, le **prix relativement stable**, la date de paiement connue. La question se pose parfois sur des structures de dimensions modestes pour chercher un moyen d'accroître la valeur ajoutée sur la ferme : on peut citer l'exemple de la ferme n°6 qui pratiquait un peu de vente directe pour les pommes de terre.

✓ Le mode de commercialisation influence en revanche de manière flagrante les perspectives des **fermes en productions légumières** : à l'exception de la ferme n°22, qui continue à bien vendre ses salades, les autres fermes qui vendent par l'intermédiaire de groupements (fermes n°5,18, 25) connaissent des problèmes économiques et financiers importants, **la non maîtrise de la production occasionnant de grandes fluctuations de prix**. Ces petites structures, sans réserves de trésorerie, et trop petites pour produire un volume suffisant pour compenser les baisses de prix, ont du mal à faire face aux aléas du marché. C'est d'ailleurs suite à une expérience malheureuse de son mari sur ce type de débouché que madame L. (ferme n°31) s'est orienté vers la vente directe.

✓ **La vente directe**, pratiquée sur 14 fermes, en **réduisant les intermédiaires**, permet une **meilleure maîtrise des prix**. Elle ne garantit en revanche pas de débouchés à terme, si ce n'est par la confiance des consommateurs, et a l'inconvénient de nécessiter énormément de temps. Il semble cependant que l'agriculteur a tout intérêt à **maîtriser au maximum la filière**, en assurant la production, la transformation et la commercialisation de ses produits, surtout à une époque où se multiplient les scandales alimentaires. Il peut ainsi garantir l'origine de ses produits et conserver la valeur ajoutée sur la ferme. C'est le choix fait sur la ferme n°24 où est développé un atelier de découpe et de vente de viande.

4. Dimension économique

Cet aspect peut difficilement être traité seul, la taille d'une structure est à lier à ses activités, son mode de commercialisation..., mais il paraît évident qu'il est moins aisé de dégager un revenu sur une ferme de très petite dimension économique : **plus la ferme est petite, plus il est nécessaire de l'optimiser, de travailler à réduire les charges ou à augmenter la valeur ajoutée.**

Un cas typique est celui de la ferme n°16, de très petite dimension, avec des productions classiques (céréales, viande, porcs) sans valorisation particulière : l'étude prévisionnelle laissait espérer un revenu modeste (de l'ordre de 45 000 F), mais à condition d'optimiser le système (travail sur le système fourrager en particulier, désintensification des pratiques sur cultures...). Actuellement conduite de manière intensive et sans maîtrise technique, la ferme ne dégager aucun revenu.

Pour relativiser cependant cet aspect de dimension économique, il peut être intéressant d'y rapporter le revenu dégagé sur une ferme. On peut pour cela comparer le revenu de deux fermes laitières (pour évaluer la dimension d'une ferme, on s'appuie sur le calcul des EBE théoriques définis dans le cadre du PDOA) :

- Ferme n°10 (17 ha, 80 000 litres de lait)
EBE théorique = 99 940 F Revenu disponible = 86 872 F, soit 87 % de l'EBE théorique
- Ferme n°17 (41 ha, 132 000 litres de lait)
EBE théorique = 190 000 F Revenu disponible = 115 000 F, soit 60 % de l'EBE théorique

Ainsi, en absolu, le revenu de la ferme n°17 est plus important que celui de la ferme n°10. Cette dernière, en terme de revenu relatif, est cependant plus performante.

Cet aspect d'efficacité peut être pris en compte pour l'évaluation de la réussite d'un projet.

D. Financement du projet

Les conditions de financement d'un projet peuvent constituer un obstacle à la réussite d'une installation, selon deux critères : d'une part le montant des investissements initiaux, d'autre part les moyens financiers à disposition du porteur de projet.

1. Montant des investissements initiaux

Dans un certain nombre de cas, le montant des investissements nécessaires à l'installation est **difficile à estimer**.

✓ C'est le cas par exemple des **démarrages très progressifs** (exemple de la ferme n°1), où l'activité démarre avec très peu de matériel, **l'équipement étant acquis petit à petit**, en fonction des disponibilités financières : dans le cas cité, si l'investissement en lui-même est faible (un peu plus de 60 000 F), c'est sans compter les nombreux frais de réparations qui ont suivi l'achat de ce matériel d'occasion, assez ancien, et parfois en mauvais état.

✓ Dans le cas de **transmission de ferme familiale**, l'évaluation du montant de reprise peut parfois être tout à fait artificielle, des **arrangements familiaux** prenant en compte la valeur des pas de porte (dont il est souvent difficile d'avoir une appréciation...), d'éventuels salaires différés, des dons en échange de travail effectué sans statut sur la ferme... brouillent un peu la lisibilité financière de l'installation.

Les parents de monsieur B. (ferme n°28) par exemple ont fait don de la totalité de leur ferme ; sur la ferme n°18, les investissements sont évalués à plus de 950 000 F, mais 750 000 F sont pris en charge par le salaire différé...

Tableau 10 : Estimation des investissements nécessaires au démarrage de l'activité (investissements initiaux + investissements les premières années d'activité), par actif

Ces données sont des estimations à partir des éléments disponibles.

	< 100 000 F	100 000 F < I < 300 000 F	300 000 F < I < 500 000 F	500 000 F < I < 700 000 F	700 000 F < I < 900 000 F	> 900 000 F
Nombre de projets	6	8	10	4	0	3

Le montant des investissements initiaux dépend évidemment beaucoup du **type de projet**.

Dès qu'il y a **une activité de transformation** par exemple, les normes sanitaires imposent des **investissements parfois lourds** à supporter en phase de démarrage.

Les projets type **maraîchage** en revanche ne demandent que **peu d'investissements pour commencer** ; c'est d'ailleurs souvent vers ce type de productions que se tournent les personnes sans ressources (RMIstes, chômeurs longue durée).

Dans plusieurs cas étudiés (exemple des fermes n°3 et n°25), **l'achat du foncier** à l'installation, s'il assure une sécurité, constitue un handicap fort au démarrage car il engendre de lourds investissements, en plus de ceux nécessaires à la constitution de l'outil de production.

2. Moyens de financement

S'il est évident que plus l'investissement à réaliser est faible, moins il y a d'argent à trouver pour le financer, cela n'implique pas qu'il soit plus facile pour autant de boucler son plan de financement : monsieur S. (ferme n°3), sur un investissement initial de plus d'un

million de francs, a obtenu 950 000 F de prêts ; en revanche, monsieur D. (ferme n°15) n'a à l'heure actuelle obtenu que 210 000 F de financement sur un investissement total de 525 000 F environ.

Tableau 11 : Ressources financières des porteurs de projet

	Accès aux prêts bancaires « classiques »	Autres prêts*	Subventions
Reprises (dont les 2 diversifications)	14	1	15
Créations	5	6	12

* hors prêt d'honneur, prêt famille

a) Le prêt d'honneur

Tous les projets étudiés ont obtenu un prêt d'honneur de 25 000 F à 100 000 F par l'intermédiaire de l'association AVENIR (fonds du Conseil Régional et/ou des Conseils Généraux).

✓ Un seul porteur de projet (ferme n°26) n'a bénéficié que de ce prêt pour s'installer, mais cette **aide financière a été déterminante pour tous les projets ne bénéficiant pas de prêts bancaires** ; certains d'entre eux n'auraient vraisemblablement pas pu démarrer leur activité sans ce soutien.

✓ Dans d'autres cas (ferme n°3, n°11, n°23...), l'attribution de ce prêt **a servi de levier pour débloquer les prêts bancaires**.

✓ Ce prêt sans intérêt a souvent permis de **diminuer le recours au prêt bancaire**, et donc de **limiter les charges financières** de la ferme au démarrage. Une approximation grossière en comparant le prêt d'honneur à des prêts bancaires (taux de 6,5 %) donne un « équivalent subvention » de 2 150 F à 36 260 F selon le montant du prêt d'honneur.

Par ailleurs, le différé de remboursement lié aux prêts du Conseil Général limite dans les premières années le montant des remboursements, et laisse donc plus de possibilités au porteur de projet pour dégager un revenu.

✓ Grâce à ce prêt enfin, une partie des porteurs de projet a **avancé certains investissements prévus à plus long terme**, notamment pour améliorer les conditions de travail.

b) Les subventions

Presque tous les porteurs de projet enquêtés ont également obtenu des subventions pour leur installation (27 cas sur 31).

✓ La majorité a obtenu **l'aide régionale de 50 000 F** (l'APPR¹), refusée à certains d'entre eux pour des raisons d'âge ou de statut.

¹ Aide au Projet Professionnel Rural

✓ Dans le Pas de Calais, les porteurs de projets au RMI avant l'installation ont pu bénéficier de la **mesure 9** (aide en capital du Conseil Général du Pas de Calais).

✓ Les autres aides relevées sont la **BRI² et l'ARPI³**, la dotation de la **Fondation Générale des Eaux, un cas exceptionnel de DJA** (madame L., ferme n°27, s'est battue pour recevoir une partie de la dotation, mais n'a jamais pu obtenir les prêts à taux bonifiés), et quelques **subventions aux investissements** spécifiques (aide de la région pour le matériel bio, aide à la modernisation des ateliers laitiers...).

Ces aides interviennent de manières plus ou moins importantes dans le plan de financement ; dans certains cas (exemple de la ferme n°9), **elles peuvent à elles seules couvrir plus que l'investissement de départ.**

c) Les prêts bancaires

L'accès aux prêts bancaires est très inégalement partagé au sein des porteurs de projets enquêtés.

✓ **La quasi-totalité des reprises ont pu**, dès l'installation où dans les années suivantes, **bénéficier de prêts bancaires**, sans que cela ne semble poser de réelles difficultés.

✓ **Sur les 14 créations** en revanche, **seulement 5 y ont eu accès**. Certains des porteurs de projets n'avaient pas besoin de prêt supplémentaire pour financer leur installation, ou ne souhaitaient pas en faire (exemple de monsieur D., ferme n°29, qui préfère investir progressivement pour ne pas devenir dépendant d'une banque) mais d'autres ont vu leurs demandes systématiquement rejetées.

L'autofinancement, observé dans de nombreux projet, n'est ainsi parfois pas choisi, mais complètement subit à cause du peu de disponibilité financière. Les investissements se font alors au détriment de la trésorerie, et parfois même du revenu.

d) Autres ressources financières

✓ Dans certains cas, **la double activité, ou le revenu d'un conjoint**, permettent aussi d'autofinancer une partie des investissements.

✓ **Les prêts familiaux**, rencontrés dans les cas de reprises, souvent plus souples que les prêts bancaires, permettent de limiter les charges financières des jeunes installés.

✓ Certains porteurs de projet (exemple de monsieur S., ferme n°3) n'ont pu mener à bien leur installation que grâce à **leurs ressources propres** (dans le cas cité, 100 000 F d'apport personnel au départ - soit 10 % du montant des investissements -, puis la vente de bien immobiliers ont permis de passer les premières années d'activité).

✓ Deux des porteurs de projet ont, depuis leur installation, déposé un dossier CTE permettant de cofinancer certains investissements liés à la transformation.

Il est intéressant de noter que **la notion de capital et de sécurité** apparaît très fortement dans les enquêtes, notamment pour les porteurs de projet issus du milieu agricole. Il n'est pas rare qu'une partie importante de l'argent obtenu (parfois jusqu'à près de 100 000 F)

² Bourse Régionale à l'Innovation

³ Aide à la Réalisation des Projets Innovants

soit placée, « au cas où », même dans des cas où le projet dégage peu de revenu. Cette sécurité semble parfois nécessaire au porteur pour « se lancer ».

3.Équilibre financier

Les deux aspects présentés précédemment (**montant investi et financements obtenus**), s'ils peuvent constituer de réels obstacles à l'installation, **ne suffisent pourtant pas à expliquer une réussite ou un échec financier**.

On peut citer pour exemple le cas de la ferme n°9, aujourd'hui en liquidation judiciaire : pour un investissement initial très modéré (moins de 150 000 F), madame D. avait obtenu plus de 300 000 F de financement, dont plus de la moitié en subventions. Outre des problèmes familiaux déterminants, c'était sans compter de réels problèmes de gestion, et d'importantes dettes antérieures, qu'une bonne partie de l'argent obtenu a servi à rembourser.

➤ Dans des cas comme celui-ci, où la situation antérieure était assez tendue au niveau financier (c'est généralement le cas des personnes sans emploi), **le plan de financement ne prévoit que rarement de financer la trésorerie**, alors que le public concerné ne dispose d'aucun volant de sécurité en cas de problèmes. Ce problème de trésorerie, courant, on l'a vu, dans les projets de créations, est souvent accentué par **le décalage du versement des subventions**, qui vient après que les dépenses aient été faites.

➤ Si la difficulté d'accès au prêt bancaire peut constituer un réel point de blocage, il est également clair que plus l'emprunt est élevé, plus les risques financiers sont grands. Les cas ne sont pas rares où le faible revenu de la ferme dans les années de démarrage ne permet pas à la fois de rembourser les annuités et de dégager un revenu pour la famille.

Le critère fondamental est celui de **la capacité à rembourser** (que l'on mesure ordinairement par le ratio annuités/EBE), c'est à dire l'équilibre entre la dépendance financière de la structure et son aptitude à dégager du revenu : si l'outil de production est performant et permet rapidement de dégager de la plus value, la ferme peut supporter des charges financières importantes (exemple de la ferme n°22, où malgré des annuités de 114000 F, le ratio annuités / EBE reste limité à 35 %). Sur la ferme n°4 en revanche, les annuités très lourdes (230 000 F), ne sont pas supportables par la structure qui connaît de graves difficultés économiques (annuités / EBE = 192 %).

E.Blocages externes

1.Accès au foncier

Le problème de l'accès au foncier est particulièrement flagrant dans notre région où la **pression foncière est très forte**. L'étude de ces 31 fermes qui ont pu démarrer une activité exclut déjà un certain nombre de projets, accompagnés pendant la même période, qui n'ont pu aboutir, faute de trouver les hectares nécessaires.

➤ Le problème du foncier se pose en terme de **disponibilité** (notamment en zone périurbaine où la concurrence entre citadins et agriculteurs est forte), mais aussi en terme

d'**accessibilité**, puisque les terres à céder se négocient avec des valeurs de pas de porte démesurés, inaccessibles pour de jeunes installés.

D'autre part, l'**information** sur les terres à céder circule assez mal, et les porteurs de projet qui pourraient être intéressés sont rarement au courant.

Cet obstacle se pose de manière cruciale dans les cas de création. On observe d'ailleurs que, sur les fermes enquêtées, **les créations se font sur des surfaces très restreintes** : la surface moyenne est de 4.7 ha (d'une centaine de mètres carrés à 20 ha), contre 39.2 hectares pour les reprises.

Même pour des projets nécessitant des surfaces réduites, le foncier est un facteur limitant majeur : monsieur C., par exemple (ferme n°1), recherche en vain depuis plusieurs années les 11 ares qui lui permettraient d'atteindre la ½ SMI.

➤ Certains porteurs de projets sont confrontés à un obstacle tout aussi gênant de **précarité** : ils dépendent de l'utilisation de surfaces qu'ils n'ont aucune assurance d'exploiter l'année d'après.

Une expérience malheureuse a ainsi lourdement handicapé le projet de monsieur S., ferme n°18, qui s'est vu retirer deux fois de suite les terres qu'il exploitait sans bail. Madame T. (ferme n°11), exploite une vingtaine d'hectares, la quasi-totalité de manière précaire, sans qu'elle n'ait aucun moyen de recours si le propriétaire décide de reprendre ses terres.

2. Accès aux droits à produire

Cet aspect est souvent étroitement lié au problème de l'accès au foncier, certains droits à produire, comme le lait ou la betterave, étant liés à la terre.

Si dans les cas étudiés, tous les jeunes installés en production laitière ont pu bénéficier d'attribution de référence au démarrage, le développement semble beaucoup plus difficile dès qu'ils atteignent le seuil des 80 000 litres.

Les quotas betteraviers sont en revanche quasiment impossibles à obtenir, si ce n'est par la reprise de terres.

Pour toutes les productions contingentées, ce **mode de répartition des droits à produire** limite grandement les perspectives de développement des fermes.

3. Accès aux prêts bancaires

Comme nous l'avons vu précédemment, les prêts bancaires ne sont pas toujours facilement accessibles aux porteurs de projets, notamment en cas de création.

✓ Le problème se pose de manière systématique pour les **créateurs sortant d'une situation de précarité**, car **ils ne peuvent fournir aucune garantie** et aucun apport personnel. Leur sont réservés les dispositifs type ADIE⁴ ou Caisse Solidaire.

✓ C'est également le cas des porteurs de **projets « atypiques »**, qui rendent souvent les banquiers méfiants. On peut citer les cas exemplaires de madame L. (ferme n°27) et de monsieur D. (ferme n°15), pouvant pourtant justifier d'un revenu extérieur stable présentant

⁴ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

une certaine garantie, qui se battent depuis plusieurs années sans avoir jamais obtenu de prêts bancaires, même avec caution de tierces personnes (cas n°27).

4. Statut

L'acquisition d'un statut est un réel point de blocage en terme de reconnaissance et de protection sociale. Dans les cas d'installation progressive, **il n'est pas rare que l'activité démarre bien avant sa reconnaissance officielle** (c'est à dire l'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole).

➤ La difficulté d'accès au statut d'agriculteur est étroitement liée au **critère de la ½ SMI**, et rejoint donc l'obstacle de l'accès au foncier.

Il ne tient pas réellement compte du type d'activité, de la valeur ajoutée apportée (qui parfois compense le peu de surface), ni du revenu dégagé. Ce critère est complètement inadapté à certaines productions, comme l'élevage de volailles à petite échelle, car le critère de surface est défini en référence à des élevages industriels, qui ne sont évidemment pas comparables. Monsieur E. (ferme n°12) par exemple, s'est vu annoncer qu'il devait vendre 22500 volailles, soit plus de 430 par semaine, pour prétendre au statut d'agriculteur !

➤ **Le statut de cotisant solidaire** a l'avantage d'autoriser la vente et donc de démarrer une activité, mais c'est un statut (ou plutôt un non-statut) qui n'est pas acceptable à terme car il n'assure aucune réelle reconnaissance, **aucune couverture sociale**.

Il peut en revanche être un statut intermédiaire intéressant pour limiter les charges sociales en attendant que la production prenne son essor.

➤ Pour les productions pour lesquelles il n'existe pas de définition de SMI, le porteur de projet peut accéder au statut d'agriculteur **s'il peut justifier de 1 200 heures de travail** sur son activité. C'est le choix fait par certains porteurs de projet enquêtés, afin de pouvoir toucher certaines aides réservées aux agriculteurs (aides régionales en particulier).

Le problème qui se pose alors est celui **du montant des cotisations**, qui est forfaitaire et donc complètement déconnecté du revenu dégagé par l'activité. Monsieur D., ferme n°15, se voit réclamer 20 000 F environ pour l'année 2000, alors qu'il n'a pas commencé à vendre, faute d'équipement adapté.

5. Régime fiscal

Le régime fiscal est souvent très mal adapté pour des projets un peu innovants, **mêlant plusieurs domaines d'activités**, et en particulier des activités agricoles et non agricoles, ce qui est du reste assez fréquent dans les projets de création.

Les fermes sont alors soumises à **différents régimes fiscaux** (BA et BIC) : elles cumulent deux types d'imposition, ce qui rend alourdit leurs charges et rend complexe la compréhension des calculs d'impôts.

Un cas exemplaire sur ce point est la ferme n°11 : non seulement, elle cumule les deux régimes fiscaux précités (vente de chevaux et service de poulinage), mais les taux de TVA appliqués aux ventes de chevaux sont différents selon le type d'animaux, et évoluent en fonction de leur âge...

La complexité d'un tel système ne facilite pas l'autonomie du porteur de projet face aux aspects administratifs de son activité, d'autant plus que les organismes de comptabilité et de gestion agricole sont souvent mal renseignés sur ces aspects et ne peuvent apporter de réel soutien...

V. Pistes de réflexion pour aider à la réussite de ces installations

A. Outils et méthodes d'accompagnement

Les résultats de cette étude font apparaître des lacunes en terme d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet. Ils donnent des pistes pour affiner les outils d'évaluation des projets, d'une part pour avoir un accompagnement plus adapté, et d'autre part pour fournir une grille de lecture plus complète des projets, afin de faciliter les prises de décisions du Comité d'Engagement d'AVENIR.

L'approfondissement de ces axes fera l'objet du travail de l'association pour l'année à venir.

1. Une meilleure évaluation des risques de départ

Il faudrait parvenir, avec le porteur de projet, à **mieux évaluer les atouts et les points faibles de son projet**, afin de clairement **identifier les risques** de départ. Ce travail permettrait **d'affiner la préparation** du projet sur les domaines sensibles, ou, dans certains cas, **d'aider le porteur de projet à revoir son idée d'installation**, voire à l'abandonner si les risques sont trop importants.

Ce travail préparatoire, basé sur un nouvel outil d'analyse qui reste à concevoir, devrait s'attacher à mieux prendre en compte les facteurs déterminants présentés plus haut. C'est à dire :

✓ **les aspects personnels** du porteur de projet : ses motivations à reprendre ou créer une activité, les compétences acquises au cours de son parcours (gestion, capacité à vendre...), sa volonté de se former, son ouverture sur l'extérieur, son autonomie dans les prises de décisions, sa capacité à se remettre en cause...

Ce travail sur les personnes est cependant à envisager avec beaucoup de précaution, les limites éthiques de ce type d'investigations n'étant pas toujours évidentes à établir.

Il semble en particulier qu'il faudrait consacrer du temps à définir avec le porteur de projet les objectifs qu'il cherche à atteindre dans sa démarche, aussi bien en terme de revenu, que de temps de travail, de qualité de vie... afin de l'aider à adapter au mieux son projet professionnel et son projet de vie. Ce travail donnerait par ailleurs des critères d'évaluation propres à chaque projet.

✓ **les caractéristiques du projet** : les contraintes et les atouts des productions envisagées, leur mode de commercialisation, la sécurité vis à vis du foncier, le temps de travail, le lieu d'implantation, son accessibilité, la nature des terrains, la présence de bâtiments adéquats, ...

✓ **la situation du projet dans son environnement**, en le projetant à toutes les échelles : milieu familial, environnement local, contexte général (politique agricole commune...)

✓ **la viabilité économique** du projet, à étudier en fonction des objectifs de l'agriculteur.

La préparation économique du projet (définition d'un résultat prévisionnel en particulier) devrait se bâtir avec le porteur de projet, en s'assurant que chaque chiffre est compris, et en insistant sur l'intérêt d'un tel travail pour suivre son installation. L'objectif serait surtout de rendre les agriculteurs autonomes face à leurs chiffres. Un tel travail au démarrage faciliterait sans doute aussi l'accès aux chiffres pendant le suivi post-installation.

L'étude prévisionnelle ainsi bâtie serait plus réaliste, progressive. L'idéal serait d'inclure à la fois les années de démarrage et un fonctionnement optimisé, référence de ce à quoi le projet pourrait tendre en rythme de croisière.

✓ **les aspects financiers de l'installation** : les moyens financiers à disposition, les risques financiers inhérents (dépendance bancaire en particulier), mais aussi les besoins en trésorerie à court terme, en prenant en compte de l'état des équipements (pour prévoir un remplacement rapide ou des réparations par exemple), les marges de manœuvre (ressources propres, endettement, double activité...)...

Dans le cadre des projets de création, il paraît essentiel, au vu des problèmes de trésorerie évoqués plus haut, de baser l'approche économique sur un plan de trésorerie sur plusieurs années. Ainsi conçue, cette étude constituerait un réel outil d'accompagnement, et permettrait de mieux appréhender les conditions au démarrage.

Cette évaluation peut se faire au cours de **rencontres individuelles**, mais aussi au cours de **phases collectives**. Des journées d'information ont été ainsi mises en place pour réunir plusieurs porteurs de projet en phase d'installation et les amener à échanger sur leurs projets, leurs motivations, les problèmes qu'ils rencontrent...

2. Un accompagnement adapté aux risques de départ

Cf. tableau ci-après

a) Repérage précoce des porteurs de projet

Tout ce travail d'évaluation des porteurs de projet, des projets et de l'adéquation porteur de projet / projet, pour être complet et pour tenir compte des éventuelles évolutions des projets, doit être fait sur **une période de 4 à 6 mois minimum**. L'évaluation en effet se formalise au fur et à mesure des rencontres.

Cette démarche devrait donc **exclure tout projet monté dans l'urgence**, ce qui, dans la pratique, est fréquent, les porteurs de projet ne s'adressant à nous bien souvent qu'une fois leur projet lancé.

Il est donc nécessaire de **repérer les porteurs de projet plus en amont** dans leur démarche pour leur apporter un réel accompagnement.

SCHEMA DE PROGRESSION D'UN PROJET

(Comment faciliter la prise de décision des CE)

Objet d'AVENIR : accueillir des publics Hors Normes

+++

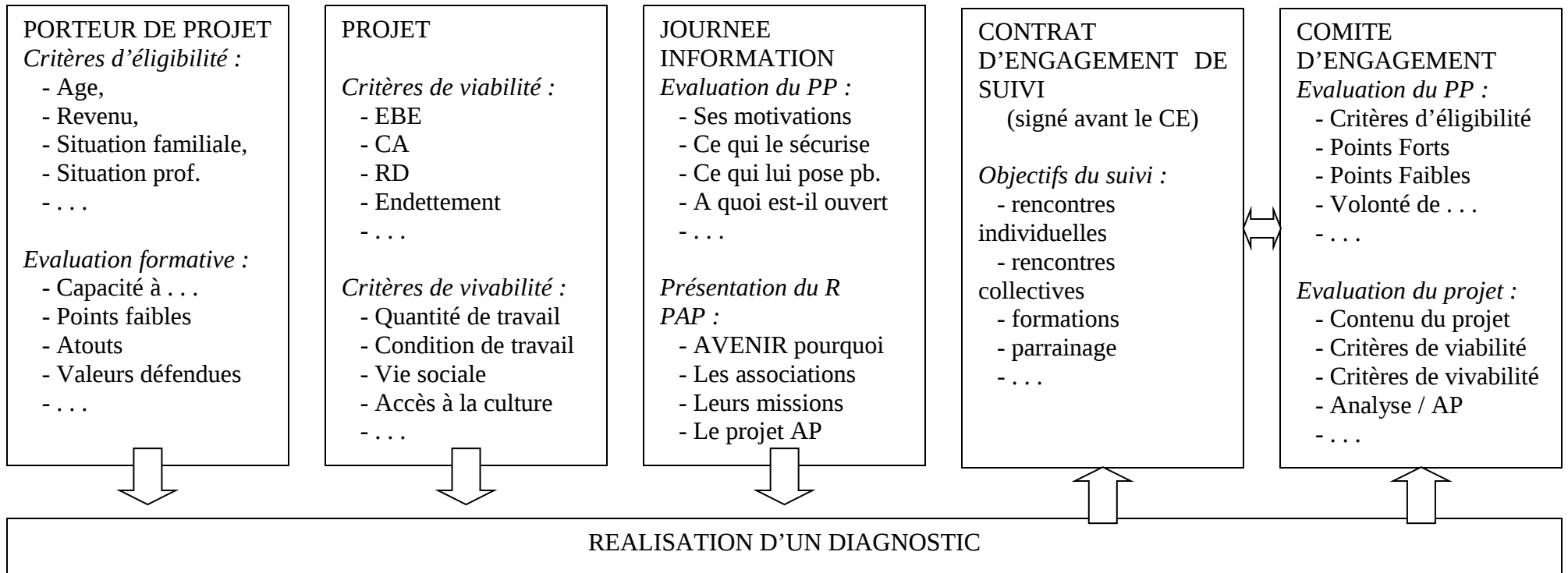
Oui, sans problème

++ ou +

+ - ou -

-- ou ---

} Oui, mais



b) Suivi personnalisé

Ce travail devrait également permettre de **mieux anticiper le suivi**, en se donnant des **objectifs d'accompagnement en fonction des lacunes et des points faibles détectés**. Les axes de travail repérés seront en effet mieux formalisés dans le cadre **d'un contrat de suivi**, et chaque porteur de projet pourra ainsi bénéficier **d'un dispositif d'accompagnement spécifique** visant à réduire les risques.

On pourrait également de cette manière mieux définir les **critères d'une évaluation formative de sa réussite**, propres à chaque projet, par rapport aux améliorations envisagées ensemble.

Par ailleurs, la méthode d'accompagnement peut également être affinée, afin d'aider à minimiser les risques, mais sans être trop rigide, en se gardant de reproduire les cadres et les références qui ont conduit à ces installations « hors normes ». L'accompagnement doit **accepter le tâtonnement, le droit à l'erreur, la progressivité aussi de la réflexion**.

L'accompagnement doit avant tout s'appuyer sur le porteur lui-même, en le plaçant dans une logique active de questionnement, afin de lui permettre des prises de décisions autonomes.

Le problème d'accessibilité aux données comptables évoqué plus haut pose question en terme de suivi : d'une part faut-il prioriser l'étude des chiffres pour des projets où le résultat économique n'est pas nécessairement la finalité ? D'autre part, ne manque-t-on pas d'outils pédagogiques pour rendre cet aspect plus attrayant et plus accessible ? Il semble que, la plupart du temps, les centres de gestions n'aient pas cette préoccupation. Les préalables évoqués plus haut devraient aider à faire des études économiques un réel outil d'accompagnement.

3. Un cursus de formation progressif

Indépendamment du niveau de formation, qui ne semble pas toujours être un aspect déterminant de la capacité à conduire un projet, il est nécessaire de repérer et d'évaluer les compétences des porteurs de projet relatives à leur projet d'installation.

AVENIR, avec d'autres partenaires, réfléchit actuellement à la mise en place d'un cursus de formation pour les porteurs de projet en milieu rural. Ce parcours, modulable, devra être adapté en fonction de l'avancement du projet, de la formation de base des porteurs de projet, des compétences et des lacunes à combler.

Cf. tableau ci-après

Il est essentiel, pour qu'il soit attractif, que ce parcours soit le plus souple possible, en particulier au niveau du temps à libérer, le peu de disponibilité étant l'argument récurrent des porteurs de projet pour justifier leur peu d'implication hors de leur ferme.

✓ Une première phase permet au porteur de projet de **faire émerger** et de **formaliser son projet**. Elle s'adresse surtout aux personnes qui ont une idée d'installation, mais pas encore tout à fait définie et concrétisée.

✓ Une deuxième phase, plus formative, combine des **aspects théoriques** sur l'évaluation d'un projet et sa formalisation, avec en particulier des éléments de gestion, mais aussi des **stages pratiques**. Ceux-ci devraient permettre au porteur de projet de se confronter à la réalité d'autres expériences (visites, éventuellement stages chez d'autres producteurs...), et de se former sur des aspects plus techniques, comme par exemple l'auto-construction (souvent importante pour les porteurs disposant de moyens financiers limités) par des systèmes type chantiers écoles...

✓ La troisième phase enfin, après concrétisation du projet, couple **suivi individuel, échanges** avec d'autres porteurs de projet, en phase d'installation ou ayant une expérience intéressante à faire partager, et **modules de formation** en fonction des besoins des porteurs de projet.

Un des objectifs est de **pousser les porteurs de projet à sortir de chez eux, à voir d'autres expériences**, mais aussi de **faciliter leur mise en réseau**.

Ce cursus pourrait être conçu comme une **formation qualifiante type BPREA**, avec validation d'acquis professionnels. Elle devrait alors être faite en partenariat avec un centre de formation, avec des intervenants extérieurs de différents réseaux.

Cette formation est en cours d'études avec la base du référentiel « BPREA Exploitant rural » dispensée par ASFODEL en Drôme/ Ardèche.

AVENIR envisage de travailler sur ce thème avec un réseau de partenaires. Potentiellement, il pourrait s'agir, au niveau régional, de mouvements de jeunes, d'associations de développement local, de centres de formation, du Réseau pour la Promotion de l'Agriculture Paysanne. Un travail est également engagé avec des partenaires nationaux : REPAS, OXALIS, ASFODEL, Peuple et Culture, la FADEAR.

4. Un suivi technique personnalisé

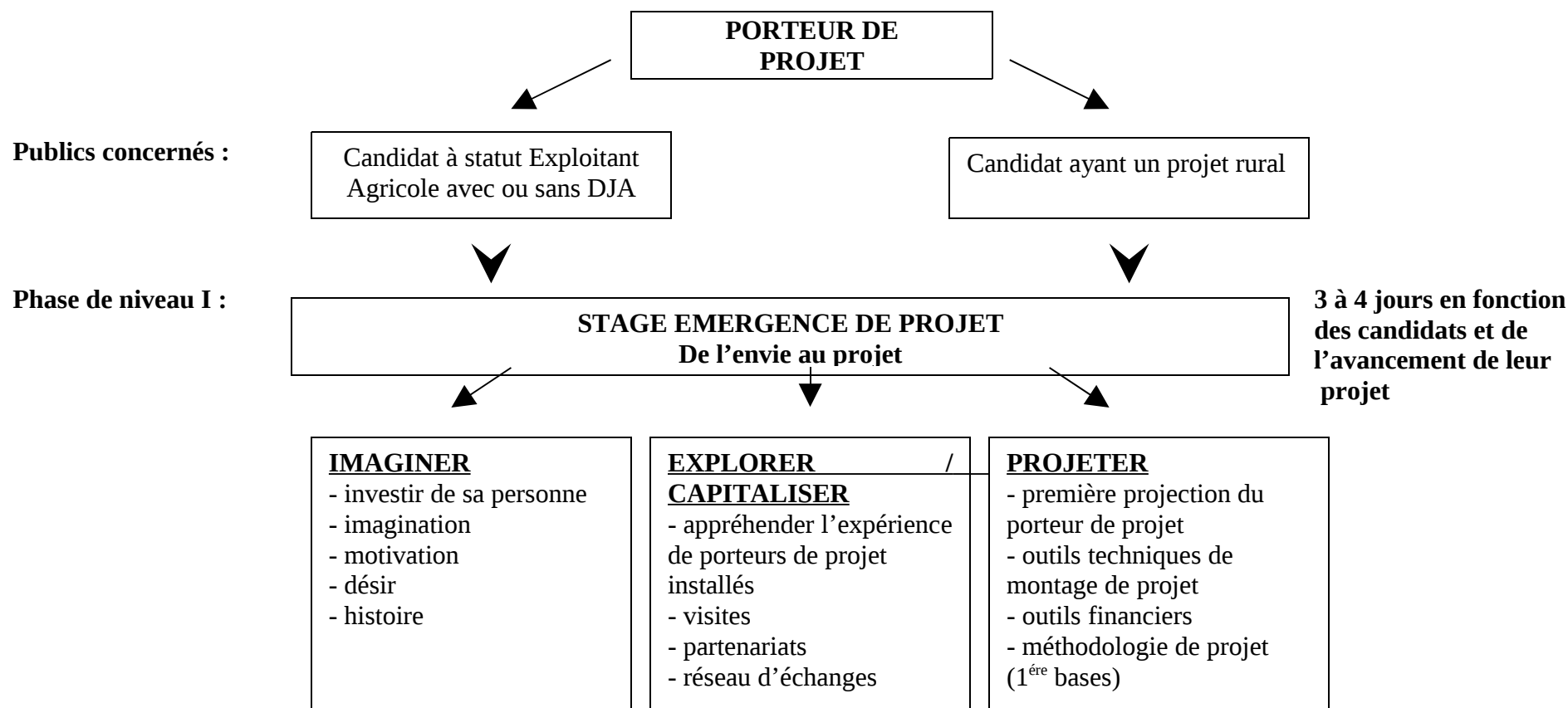
Enfin, sur des aspects très techniques, il semble nécessaire d'offrir à tout jeune installé une possibilité de conseils gratuits afin de lui assurer toutes les chances de réussite.

Pour les libérer du coût des prestations de techniciens, un système de chèques conseils systématique pourrait être mis en place.

INSTALLATION DE PORTEUR DE PROJET RURAL

Dans une dynamique de Développement Durable et d'Économie Solidaire :

- privilégiant le partage de l'activité
- permettant la viabilité des projets
- favorisant l'autonomie des porteurs de projet
- respectant le vivant et l'environnement
- s'insérant dans le territoire



Phase de niveau II :

FORMATION PORTEUR DE PROJET EN RURAL
Du projet à la concrétisation

Formation qualifiante
de type BPREA ou
modulables en fonction
des besoins

Immersion dans
le milieu sous
forme de petits
stages pratiques,
de
compagnonnage

Définition du
Développement
Durable et de
l'Economie
Solidaire *

*Outils et
techniques du
Dév. Durable,
indicateurs de
viabilité d'un
projet*

*Formation à
l'auto
construction
sous forme de
chantiers*

Formalisation du
projet d'installation
= **Stage projet
EPI****

Minimum de formation requise pour attribution prêts

* **animation Réseau pour la**
Promotion de l'Agriculture
Paysanne 59/62

** **co-animation entre**
ADASEA, CFPPA, AVENIR
pour les publics aides régions

CONCRETISATION ET
DEVELOPPEMENT DU PROJET

Phase de niveau III :

Lieux d'échanges,
fermes ouvertes

Objectif : rompre
l'isolement
(2 jours sur 3 ans)

Suivi individuel

Objectif : réajuster le
projet
(3 - 4 jours sur 3 ans)

Modules de
formation à la carte

Objectif : consolider et
pérenniser
(2 jours sur 3 ans)

B.Des initiatives locales à faire émerger

Sans se dédouaner de la recherche de solutions politiques générales pouvant bénéficier à tous les porteurs de projet aujourd'hui « hors normes », il existe ponctuellement, localement, des solutions collectives qui permettent de résoudre un certain nombre des questions soulevées précédemment. Ces solutions sont multiples, elles dépendent des contextes territoriaux et de la volonté d'acteurs locaux à contribuer au développement local.

L'objectif ici n'est pas d'en faire une liste exhaustive, mais d'illustrer quelques pistes de réflexion par quelques exemples concrets d'initiatives et de solidarités locales, déjà expérimentés ailleurs, et qui pourraient constituer des pistes de travail à approfondir.

1.Des réponses au problème de l'accès au foncier : GFA⁵ et SCI⁶

L'accès au foncier, bâti ou non, reste un point de blocage important pour l'installation, notamment de personnes non issues du milieu agricole.

Dans la région Nord / Pas-de-Calais, quelques **GFA solidaires** se sont constitués, soit pour permettre l'installation de jeunes - exemple de Vert-Tige à Wavrin (59) -, soit pour préserver un outil de travail qui sera transmissible par la suite - exemple du GFA « le Jardinier » à Ambricourt (62)-.

Ces **modes de propriétés collectives** permettent à des candidats à l'installation de **trouver des petites surfaces**, et de **ne pas supporter dès l'installation le coût du foncier**. Il permet par ailleurs de créer des solidarités locales entre paysans et « apporteurs de capitaux », même modestes.

Depuis 2 ans, l'association RELIER⁷ a constitué un groupe de réflexion autour de « l'accès collectif et solidaire au foncier, bâti ou non ». Ce groupe, constitué d'acteurs ruraux, réfléchit à une adaptation des GFA et SCI (statut juridique, régime fiscal, ...) pour favoriser la collecte de l'épargne de proximité.

L'association AVENIR a décidé de participer à ce travail et d'engager une réflexion sur la problématique du foncier en région Nord / Pas-de-Calais.

2.Un travail sur la transmission des fermes

Si beaucoup de fermes partent à l'agrandissement plutôt qu'à l'installation, c'est d'une part parce que le pessimisme ambiant décourage les agriculteurs cédants de transmettre leur outil de travail, sous prétexte bien souvent qu'il n'est pas viable, mais aussi parce qu'on ne les accompagne pas dans une réflexion sur la transmissibilité de leur ferme.

Il serait intéressant **d'animer une réflexion sur les conditions de transmission** des fermes, et **d'accompagner les cessions**. Il semble en effet essentiel de sensibiliser les agriculteurs en fin de carrière à l'enjeu du renouvellement des générations de paysans, mais aussi de faciliter les relations entre repreneurs potentiels et cédants, afin de démarginaliser

⁵ Groupement Foncier Agricole

⁶ Société Civile Immobilière

⁷ Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural

certaines projets d'installation en milieu rural, parfois mal perçus par les générations précédentes.

Cette réflexion, à engager bien avant la retraite, pourrait être associée à un système de parrainage ou des GEIQ⁸ (cf. ci après), qui faciliterait l'insertion du repreneur.

La transmission des fermes pourrait également être **encouragée par des dispositifs financiers** : il en existe déjà, dans le cadre du PIDIL ou des CTE, mais souvent réservés aux transmissions vers des jeunes bénéficiaires de la DJA. Il semble indispensable de **généraliser ces aides pour toute transmission** permettant une installation, quelle qu'elle soit.

De plus, dans le contexte actuel de surenchère sur les terres, il faudrait que ces aides à la transmission, pour être vraiment efficaces, soient **réellement incitatives**, afin que l'installation devienne une solution économiquement acceptable par les cédants.

3.Des solutions collectives d'appuis aux projets : couveuses, ruches, pépinières, GEIQ⁹ :

Sur le modèle de l'entreprise artisanale, un certain nombre de projets de création peuvent être sécurisés par la mise en place d'un service **d'appui administratif pour la période de démarrage**. Cette aide permet au créateur de se concentrer sur la production et la recherche de débouchés, sans avoir à se préoccuper du suivi administratif de son projet. Par la suite, un transfert de compétence doit s'opérer afin de **rendre le porteur de projet autonome**.

Certains dispositifs vont plus loin, assurant dans le même temps la gestion d'une structure regroupant différents projets de création, qui **collecte le produit des ventes et redistribue un salaire à chaque créateur membre, pendant les années de démarrage**.

Une réflexion pourrait être menée en ce sens autour du dispositif Emplois Jeunes, pour mettre en place une **structure d'accueil, complémentaire aux couveuses** : elle permettrait à de jeunes porteurs de projet d'acquérir progressivement les compétences et la maîtrise de leur projet, en associant des périodes de formation, de stages et un démarrage effectif de l'activité, tout en ayant un salaire et une couverture sociale. Le principe serait d'accorder 5 ans aux porteurs de projet pour « se lancer », avec comme objectif de leur donner les moyens d'être autonomes (financièrement et décisionnellement) à la fin du contrat.

Dans le département d'Ille et Villaine ou dans la Région Rhône Alpes, des Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification (GEIQ) permettent à des personnes (jeunes ou moins jeunes) de se former (avec des méthodes basées sur la pédagogie active) et d'acquérir une expérience pratique (remplacement d'agriculteurs, aides ponctuelles pour les grands travaux, . . .), afin d'obtenir, tout en étant rémunérés, une qualification de niveau V ou IV. Ce dispositif peut permettre à moyen terme de **mieux qualifier les projets d'installation**.

^{88 et 9} Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

9

4. Une réponse aux problèmes de commercialisation : les démarches collectives de valorisation des produits fermiers

Une réflexion sur la **promotion collective des produits du terroir** semble une piste intéressante à approfondir, parce qu'elle permet d'**attirer de la valeur ajoutée sur les petites structures** par des circuits de proximité, tout en résolvant un certain nombre des problèmes inhérents à la commercialisation directe (temps de travail, recherche individuelle de clientèle...).

Cette démarche peut passer par des systèmes de vente collectifs regroupant plusieurs agriculteurs sur un même territoire : soit sous forme de **point de vente** gérés et tenus par les

producteurs eux-même, soit par une recherche de **complémentarité entre les productions** qui permet d'élargir la gamme proposée et de limiter le nombre de marchés pour chacun des agriculteurs (chaque producteur se spécialise dans un nombre plus restreint de productions et trouve le reste de la gamme chez les autres producteurs, les marchés du secteur sont partagés entre eux). Cette dernière solution pourrait également avoir des impacts positifs sur la maîtrise technique des productions (moins de compétences différentes à acquérir), et sur la gestion du temps de travail.

Pour certains types de productions, comme les produits carnés ou laitiers, un partenariat associant des paysans et des artisans, voire des consommateurs, peut conduire à la constitution d'une **coopérative de transformation et de commercialisation**, basée sur un réseau de proximité. Une telle démarche permet également de limiter les intermédiaires et donc de garder la valeur ajoutée pour les producteurs et les transformateurs, tout en garantissant la traçabilité et la qualité des produits, le maintien de services et d'emplois en milieu rural.

Ces initiatives de recherche collective peuvent émerger de groupes d'agriculteurs, mais il semble également que **les collectivités territoriales puissent avoir un rôle à jouer** pour le développement de leur territoire, que ce soit à l'échelle d'une Communauté de Communes, d'un Contrat de Pays... Pour alléger les agriculteurs, et les artisans locaux en général, des soucis liés à la vente, et pour promouvoir l'image d'un territoire, les collectivités pourraient envisager l'embauche d'un agent commercial « multi-cartes » qui aurait comme mission de promouvoir l'ensemble des produits locaux.

C. Propositions pour lever les blocages liés au contexte politique, socio-économique, territorial et législatif...

Certains des blocages à l'installation « hors normes » évoqués dans la partie précédente ne sont pas du ressort des porteurs de projet ou des organismes qui les accompagnent, mais bien souvent des pouvoirs publics, qui cautionnent le développement d'une **culture d'agrandissement et de profit**, peu favorable à l'installation en général, et d'autant moins à **l'installation progressive, construite sur des bases de solidarité**.

Dans cette partie, nous souhaitons évoquer quelques pistes de réflexion qui pourraient permettre d'assouplir le contexte général pour favoriser ce type d'installation.

1. Une politique foncière favorisant l'installation

➤ Le problème d'accès au foncier n'est pas une fatalité : il semble que la commission des structures, dont le rôle est d'orienter la répartition des terres, pourrait s'engager à les distribuer équitablement, **au profit des installations ou des plus petites structures**.

Toute installation, quel que soit le niveau de formation du porteur de projet, son statut, la taille de son projet, le revenu qu'il en tire, **doit être prioritaire**. Que face à des demandes d'agrandissement, la confortation de petites structures qui se mettent en place progressivement soit systématiquement favorisée (cette démarche ne lèverait toutefois pas le blocage lié aux pas de portes, illégaux, mais systématisés dans la région).

L'attribution de droits à produire devrait répondre à la même logique.

Par ailleurs, il est nécessaire de garantir une **meilleure circulation de l'information sur les terres à céder**, car les opportunités de reprises sont souvent réservées aux agriculteurs qui connaissent les cédants.

➤ Cette volonté de réorienter le foncier doit également passer par des échelons locaux, tels que les communes qui disposent souvent de **surfaces appartenant au Centre Communal d'Action Sociale**. Ces parcelles, réservées à des porteurs de projet recherchant de petites surfaces, pourraient permettre la création d'activités nouvelles, et donc d'emplois, sur des communes rurales. Malheureusement, on rencontre des cas où ces « terres du pauvre » sont marchandées avec des valeurs de reprise qui les rendent aussi inaccessibles que les autres terres.

Un travail auprès des maires pourrait être utile, afin des les responsabiliser sur ce sujet.

2. Des adaptations fiscales et sociales

a) L'assouplissement du critère de la ½ SMI

Pour lever un des principaux blocages liés au statut des porteurs de projet, il semble nécessaire de **réviser le critère de la ½ SMI**, qui, on l'a vu, n'est pas pertinent dans un certain nombre de cas, puisqu'il présume d'une dimension nécessaire pour vivre, quels que soient les modes de production, de commercialisation choisis, les complémentarités entre activités... C'est plutôt la réalité de l'activité et du revenu qu'elle peut permettre de dégager qu'il faudrait prendre en compte pour définir le statut d'agriculteur.

b) La création d'un statut intermédiaire pour les créateurs

Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas d'étape entre le statut précédant le démarrage de l'activité (salarié, RMIste...) et le statut d'agriculteur, car, on l'a vu, la cotisation de solidarité n'est pas vraiment satisfaisante.

Il pourrait donc être pertinent, à défaut d'assouplir l'accès au statut agricole, de créer **un statut intermédiaire, adapté à la phase de création** : il garantirait une réelle reconnaissance des installations progressives dès la phase de préparation du projet, et assurerait une **protection sociale** au porteur de projet. Adapté aux caractéristiques évoquées précédemment (lenteur du démarrage, fragilité financière...), il serait associé à des **exonérations de charges** tant que le démarrage n'est pas effectif.

On pourrait même imaginer le **versement d'un revenu minimum** au porteur de projet (sous forme de subvention au revenu, ou pourquoi, pas d'un prêt sans intérêt avec différé de remboursement) **pendant la phase de création**, qui déchargerait le créateur des soucis financiers : il pourrait se consacrer totalement à la concrétisation de son installation, il pourrait participer à des formations... De telles initiatives commencent à apparaître localement (*cf. paragraphe B4*).

c) Un statut adapté aux projets multifonctionnels

Dans les cas de projet mêlant plusieurs domaines d'activité (production, services, accueil...), il manque également un statut adapté qui permette en particulier de **simplifier la fiscalité, les démarches administratives** pour ce type de projets. Un travail dans ce cadre sur un statut d'« entrepreneur rural » a été initié dans ce sens dans la région Rhône Alpes.

d) Le maintien des prestations sociales

Il serait par ailleurs sécurisant de maintenir les prestations sociales tant que l'activité ne dégage pas un revenu suffisant. Cet aménagement existe déjà pour les RMIstes créant leur activité, mais pourrait être élargi à tous les types d'allocations (ASS, AUD...). **Ce maintien garantirait des conditions de vie minimum** au créateur, car, dans les cas de créations sans aucune ressource

propre, le peu de revenu tiré de l'activité sert essentiellement au départ à financer les investissements nécessaires à la constitution de l'outil de production.

3. Des aides financières spécifiques à la phase de démarrage

Quelques initiatives pourraient être prises pour minimiser les risques financiers inhérents à la phase de démarrage, en particulier pour les créations.

Pour compléter le système de subventions existant, il serait intéressant par exemple d'instituer des aides spécifiques à la phase de démarrage :

✓ **une subvention à la trésorerie** (la plupart des subventions sont des aides à l'investissement), qui contribuerait à réduire les risques financiers. Dans les secteurs non agricoles, cet aspect est pris en compte par le besoin en fonds de roulement, qui entre dans les plans de financement, ce qui est très rare en agriculture.

✓ **une aide pour la préparation du projet** (qui rejoint l'idée évoquée plus haut), qui libérerait le créateur des contraintes financières pour se consacrer à la concrétisation de son idée : étude de faisabilité, formation...

✓ **des prêts relais sans intérêt** systématiques pour attendre le versement des subventions.

Un système d'attribution progressive des aides, en fonction des besoins réels, pourrait aussi, dans certains cas, aider le porteur de projet dans la gestion de son installation.

4. Un fonds de garantie spécifique

Des initiatives de fonds de garantie spécifiques aux créateurs en situation de précarité existent déjà, notamment par l'intermédiaire de la Fondation France Active. Or, on a observé que certains créateurs hors du public en réinsertion n'avaient pas accès non plus aux prêts bancaires, parce que leur projet, trop atypique, n'inspire pas la confiance des banques. Il serait pertinent d'élargir ce dispositif de garantie à ces créateurs « trop innovants ».

5. Une réelle reconnaissance de l'installation progressive

Il faudrait enfin que les installations « hors normes », que la progressivité du démarrage d'une activité soient réellement reconnus en tant qu'installation. Cela pourrait passer par l'instauration d'un statut intermédiaire comme évoqué plus haut, et par une **meilleure reconnaissance de la double activité**, qui peut être une condition de la création d'activité lorsque le créateur ne dispose pas d'autres ressources.

Ces installations devraient pouvoir bénéficier de tous les avantages réservés aux installations aidées : exonérations, accès aux droits à produire, au foncier, à la formation...

Le projet d'un **CTE Installation Progressive**, bloqués dans les rouages ministériels depuis près d'un an, devait participer à cette avancée, en reconnaissant la progressivité comme choix d'installation, et en lui allouant les mêmes aides qu'aux autres agriculteurs. Cependant, cet outil a

été conçu comme une marche d'accès vers la DJA, en imposant des conditions de surfaces et de revenu qui excluent encore toute une frange des installations hors normes.

6. Des solutions pour soutenir les petites structures

D'autres pistes peuvent être approfondies pour, de manière plus générale, aider les petites structures, qu'elles soient ou non en phase d'installation. Elles sont évoquées ici car les installations hors normes se font essentiellement dans ce cadre de petites fermes et pourraient donc bénéficier de ces aménagements.

a) Des contraintes réglementaires plus souples pour les petites structures

Le problème des contraintes réglementaires est fréquent pour les projets de transformation, car la réglementation **impose des investissements disproportionnés par rapport aux capacités financières de ces fermes**. Le blocage est d'autant plus important au démarrage, que les moyens financiers sont souvent réduits, et la situation financière fragile. Les normes sanitaires imposées en effet sont souvent identiques, quels que soient la dimension de la structure, les circuits de commercialisation choisis...

Deux possibilités permettraient de lever ce blocage : soit un **assouplissement des règles sanitaires** pour les structures ayant un volume de production réduit (assouplissement qui existe pour la production de volailles et de lapins, mais pas pour la transformation fromagère par exemple), soit un dispositif de **subventions qui prenne en charge le surcoût** dû à la mise aux normes pour les petites structures.

b) Une maîtrise solidaire des productions

Pour ne pas trop fragiliser les petites structures, la solution pourrait être de **garantir un prix rémunérateur aux premiers volumes livrés**. Ce système de quantum, pouvant être généralisé à toutes les productions, pourrait émerger d'initiatives locales, comme de coopératives ou de groupements, soucieux de préserver l'installation et un nombre maximum de producteurs.

Cette méthode permettrait de protéger les plus petites structures, notamment en phase de démarrage, de la fluctuation des prix, à laquelle elles n'ont pas les moyens de faire face (on a vu le cas récurrent de projets mis en difficulté par la vente de légumes en groupement), laissant aux plus grosses entreprises la possibilité de faire du profit sur les volumes.

c) Une modulation des cotisations sociales

Une fois acquis le statut adapté, il semblerait utile de **moduler le montant des cotisations sociales en fonction de revenu dégagé** par l'activité, afin de ne pas surcharger des structures qui démarrent difficilement, et surtout ne pas réduire le revenu dont dispose le porteur de projet pour vivre. On pourrait par exemple établir un **seuil de revenu minimal** sous lequel le porteur de projet ne paierait pas de cotisations sociales, puis une progressivité en fonction du revenu.

VI. Conclusion

Les conclusions de cette étude, concernant aussi bien les porteurs de projet, leur projet, que les facteurs favorables ou défavorables à l'installation, paraissent représentatives du public touché par AVENIR : le suivi d'une quarantaine d'autres projets d'installation plus récente corrobore en effet ce bilan, notamment pour les projets de créations, et valide ainsi la pertinence des pistes de réflexion évoquées.

Il apparaît par ailleurs que bon nombre des éléments de cette étude ne sont pas uniquement spécifiques à l'installation progressive, mais peuvent être généralisés à tout type d'installation.

Outre les parcours parfois atypiques des porteurs de projet, l'aspect innovant et parfois multifonctionnel des activités créées, c'est en effet surtout la non-reconnaissance et le peu de soutien dont bénéficient ces installations qui en font des projets « hors normes »...

L'idée que, pour être viable, il faut être armé pour la compétition, la volonté de sélectionner les agriculteurs sur des critères « de réussite » qui privilégient la taille et la quantité produite plutôt que la fonction, la recherche de productivité et de profit à tout prix, sont les conceptions couramment défendues qui marginalisent ce type de petits projets.

Il apparaît pourtant que la plupart de ces projets, en plus de la création d'activité et de revenu individuel qu'ils permettent, de l'insertion dans la société à laquelle ils contribuent, ont globalement une utilité collective qui justifierait une plus grande solidarité pour les soutenir.

Ils contribuent en effet au renouvellement des actifs ruraux, en permettant en particulier l'arrivée de nouveaux porteurs de projet (34 personnes devraient à terme vivre des projets étudiés), enjeu majeur dans le contexte actuel. Ils participent au maintien d'un tissu rural vivant par la création d'activités nouvelles et diversifiées et, par la diversité des activités de proximité (services, vente directe...) qu'ils développent, concourent au maintien de liens sociaux, notamment entre ruraux ou citadins et agriculteurs.

D'autre part, ces projets de taille globalement réduite, laissant de la place pour d'autres installations, sont moins gourmands en capitaux, souvent plus adaptables et donc, à terme, plus facilement transmissibles.

AVENIR soutient ce type de projets, parce qu'ils s'inscrivent dans sa conception du développement agricole.

C'est pour approfondir son action en faveur de ces installations que l'association a élaboré les pistes de réflexion présentées dans la dernière partie et qu'elle envisage de mettre en chantier des moyens concrets, notamment sur la question de l'accès au foncier, sur la transmissibilité des fermes, et sur un parcours de formation, avec d'autres réseaux partenaires engagés dans le développement durable et l'économie solidaire.

DIAGNOSTICS DES FERMES EN INSTALLATION PROGRESSIVE

VII.ANNEXES

Annexe 1 :
Exemple de diagnostic individuel

Annexe 2 :
Tableau récapitulatif des projets étudiés

Annexe 3 :
Bibliographie